



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Catalogue raisonné des études récentes relatives à l'économie de l'agriculture Outre-mer 2020-2023

SEPTEMBRE 2023

ODEADOM

12 rue Henri Rol-Tanguy – TSA -60006
93555 MONTREUIL CEDEX

Mot du directeur de l'ODEADOM

Lieu d'échange et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaires, l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer – ODEADOM - a pour mission de contribuer à l'accompagnement du monde agricole ultramarin dans son développement durable. À ce titre, et en sa qualité d'observatoire de l'économie agricole, il propose ce catalogue raisonné des études économiques récentes relatives aux agricultures ultramarines provenant de l'ODEADOM ou d'autres institutions pour donner accès au plus grand nombre d'acteurs et de décideurs aux éclairages des enjeux que concentrent ces territoires. Comme tous le verront, les analyses sont riches et approfondies, avec divers angles d'approche, témoignage de l'intérêt que suscitent les questions agricoles et agroalimentaires, centrales pour le développement économique des Outre-mer et leur projection.

Méthode et choix

Ce catalogue recense l'ensemble des études financées par l'ODEADOM et un certain nombre d'études publiques, publiées à partir de 2020 portant sur l'économie agricole ultramarine. Il est généralement restreint au champ géographique d'intervention de l'office, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte et La Réunion. Le catalogue est structuré en trois parties dont :

- Un tableau de synthèse par thématique
- Une présentation territoriale
- Le résumé des études financées par l'ODEADOM à partir de 2021

Les études citées sont disponibles et publiques, accessibles sur le site de l'ODEADOM ou directement sur internet, le lien est alors fourni dans le catalogue. N'y sont pas reprises les études plus locales publiées par les services statistiques départementaux (SISE, au sein des DAAF essentiellement), les travaux plus ciblés de recherches sectoriels (instituts nationaux de recherche ou centres techniques) ou les travaux économiques plus généraux dont l'agriculture n'est pas le cœur (IEDOM, CEROM par exemple). Ce catalogue a pour vocation de s'enrichir avec l'ensemble des contributions présente et future des partenaires qui nous seront signalées et adressées.



Catalogue territorial

Etudes menées en Guadeloupe :

Diagnostic du système alimentaire guadeloupéen. DIAG'Alim 2021	
Thématique	Systèmes alimentaires
Mots clés	Alimentation / Economie circulaire / Guadeloupe
Année de publication	2021
Nombre de pages	110
Réalisation, auteurs	Université des Antilles, Préfecture de Guadeloupe, Banque alimentaire, ADEME
Commanditaire	Préfecture Guadeloupe
Lien	https://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/diag-alim-diagnostic-du-systeme-alimentaire-en-guadeloupe-a1386.html

Mesurer les revenus agricoles en Nouvelle-Calédonie et en Guadeloupe	
Thématique	Economie agricole, évaluation des politiques publiques
Mots clés	Revenu agricole / Microéconomie / Valeur marchande et non marchande / Guadeloupe
Année de publication	2020
Nombre de pages	120
Réalisation, auteurs	CIRAD / IAC / INRAE
Commanditaire	Ministère de l'agriculture
Lien	https://agritrop.cirad.fr/596964/1/recherche_racine_-_mesurer_les_revenus_agricoles_en_nouvelle-caledonie_et_en_guadeloupe.pdf

Analyse du système alimentaire guadeloupéen	
Thématique	Systèmes alimentaires
Mots clés	Alimentation / Système alimentaire / Guadeloupe
Année de publication	2020
Nombre de pages	96
Réalisation, auteurs	ADEME, Camille Creignou
Commanditaire	ADEME
Lien	https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/4013-analyse-du-systeme-alimentaire-guadeloupeen-9791029715228.html

Enjeux autour de l'approvisionnement local en restauration scolaire en vue de la construction d'un système alimentaire territorialisé. Le cas de Lizin Santral en Nord Grande-Terre, Guadeloupe	
Thématique	Systèmes alimentaires
Mots clés	Système alimentaire territorialisé / Production locale / Transformation agroalimentaire / LizinSantral / Guadeloupe
Année de publication	2020
Nombre de pages	77
Réalisation, auteurs	Mathilde Gorza ISTOM
Commanditaire	INRAE
Lien	https://hal.inrae.fr/hal-03226223

Etudes menées en Guyane :

Feuille territoriale pour le développement de l'agriculture guyanaise	
Thématique	Trajectoires pour tendre vers la souveraineté alimentaire
Mots clés	Stratégie / Plan action / Souveraineté alimentaire / Guyane
Année de publication	2023
Nombre de pages	100
Réalisation, auteurs	AGRIPLUS
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/1-2023-GUY-Feuille-territoriale-Guyane-1.pdf
Résumé présent à la page	18

Développement de l'alimentation du bétail de Guyane produite à partir de ressources locales - Filière oléo-protéagineux en Guyane	
Thématique	Filières animales
Mots clés	Diagnostic / RSA / Provendier / Alimentation animale / Guyane
Année de publication	2020
Nombre de pages	14
Réalisation, auteurs	Strat'emh
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/18-2020-GUY-Developpement-de-l'alimentation-du-betail-de-Filiere-oleo.pdf

Développement de l'alimentation du bétail de Guyane produite à partir de ressources locales - Valorisation de matières premières alternatives en Guyane	
Thématique	Filières animales
Mots clés	Alimentation animale / Economie circulaire / Coproduit / Guyane
Année de publication	2020
Nombre de pages	111
Réalisation, auteurs	Strat'emh
Commanditaire	ODEADOM

Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/19-2020-GUY-rapport-final-etude-matieres-premieres-GUYANE-202102-DEF.pdf
------	---

Développement de l'alimentation du bétail de Guyane produite à partir de ressources locales - Les besoins en investissements	
Thématique	Filières animales
Mots clés	Alimentation animale / Oléo-protéagineux / Approvisionnement / Guyane
Année de publication	2020
Nombre de pages	17
Réalisation, auteurs	Strat'emh
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/20-2020-GUY-les-besoins-en-financements-pour-une-filiere-aliments-du-betail-en-guyane-DEF.pdf

Lutte contre les fourmis manioc : Méta-analyse	
Thématique	Filières végétales
Mots clés	Fourmis manioc / Méthodes de lutte / Guyane
Année de publication	2020
Nombre de pages	23
Réalisation, auteurs	INRAE DAAF Guyane
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/22-2020-GUY-Lutte-contre-les-fourmis-manioc-rapport-de-la-meta-analyse.pdf

Etudes menées en Martinique :

Evaluation des trajectoires des productions issues des filières animales et végétales pour tendre vers l'autonomie alimentaire de la Martinique	
Thématique	Trajectoires pour tendre vers la souveraineté alimentaire
Mots clés	Filière animale / Filière végétale / Autonomie alimentaire / Martinique
Année de publication	2022
Nombre de pages	65
Réalisation, auteurs	Ambre Développement / IDDOM / CERESCO
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/8-2022-MAR-Evaluation-des-trajectoires-des-productions-issues-des-filières-animale.pdf
Résumé présent à la page	20

Coûts de production de la canne à sucre et valorisation en distillerie et sucrerie	
Thématique	Filières végétales

Mots clés	Canne à sucre / coût de production / Martinique
Année de publication	2022
Nombre de pages	8
Réalisation, auteurs	Agrex consulting
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2022/11/Canne-a-sucre-synthese-externe-8-pages-final.pdf

Cartographie des potentialités à l'agriculture en Martinique	
Thématique	Economie agricole, évaluation des politiques publiques
Mots clés	Aménagement du territoire / Foncier / Cartographie / Politique publique / Martinique
Année de publication	2022
Nombre de pages	19
Réalisation, auteurs	CARTOPHYL / CLS
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/10-2022-MAR-Cartographie-des-potentialites-a-lagriculture-en-Martinique.pdf
Résumé présent à la page	22

Freins et leviers à l'approvisionnement en denrées alimentaires issues de l'agriculture et de l'élevage local dans la restauration collective en Martinique	
Thématique	Systèmes alimentaires
Mots clés	Restauration collective / Approvisionnement local / Martinique
Année de publication	2022
Nombre de pages	66
Réalisation, auteurs	CIRAD / INRAE / Salav Terra. Sandrine FREGUIN-GRESH, Valérie ANGEON (INRAE)
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/7-2022-MAR-Approvisionnement-de-la-restauration-collective.pdf
Résumé présent à la page	24

Les bâtiments des filières agricoles tropicales et l'opportunité du photovoltaïque - Définir un référentiel des bâtiments susceptibles d'être installés sur les exploitations agricoles selon le type de spéculation et leurs tailles.	
Thématique	Economie agricole, évaluation des politiques publiques
Mots clés	Microéconomie / Photovoltaïque / Bâtiment agricole / Martinique
Année de publication	2021
Nombre de pages	59
Réalisation, auteurs	AnteaGroup
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/16-2021-MAR-Referentiel-de-batiments-agricole-1.pdf
Résumé présent à la page	26

Les bâtiments des filières agricoles tropicales et l'opportunité du photovoltaïque - Analyse des permis de construire accordés avec toiture photovoltaïque	
Thématique	Economie agricole, évaluation des politiques publiques
Mots clés	Microéconomie / Photovoltaïque / Bâtiment agricole / Martinique
Année de publication	2021
Nombre de pages	100
Réalisation, auteurs	Caraïbes Environnement Développement
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/15-2021-MAR-Anayse-du-cout-dun-batiment-photovoltaique.pdf
Résumé présent à la page	28

Cout d'un repas dans la restauration collective scolaire en Martinique	
Thématique	Systèmes alimentaires
Mots clés	Microéconomie / Restauration collective / Martinique
Année de publication	2021
Nombre de pages	41
Réalisation, auteurs	HIGYFORM
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/17-2021-MAR-Etude-du-cout-dun-repas-dans-la-restauration-collective-scolaire-en-Martinique.pdf
Résumé présent à la page	30

Conflits d'intérêt et structuration des filières : Étude commerciale de la filière maraîchage en Martinique	
Thématique	Filières végétales
Mots clés	Territoire / Maraîchage Modèle de Porter / Martinique
Année de publication	2021
Nombre de pages	20
Réalisation, auteurs	HEC / Univ. Montpellier / CIRAD / Univ. Paris-Saclay Varenne Margaux, Parrot Laurent
Commanditaire	CIRAD
Lien	https://agritrop.cirad.fr/601138/

Etudes menées à Mayotte :

Préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte – Phase 1 : Diagnostic de territoire	
Thématique	Economie agricole, évaluation des politiques publiques
Mots clés	Association/ Structuration / Interprofession / Mayotte
Année de publication	2022
Nombre de pages	122
Réalisation, auteurs	Pyrénées Consulting
Commanditaire	ODEADOM

Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/5-2022-MAY-structure-a-caractere-interprofessionnel-Diag.pdf
Résumé présent à la page	32

Préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte – Phase 2 : Préfiguration	
Thématique	Economie agricole, évaluation des politiques publiques
Mots clés	Association/ Structuration / Interprofession / Mayotte
Année de publication	2022
Nombre de pages	24
Réalisation, auteurs	Pyrénées Consulting
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/6-2022-MAY-Appui-a-la-prefiguration-dune-interprofession-Phase-2-Prefiguration.pdf
Résumé présent à la page	35

Etudes menées à La Réunion :

Les statuts juridiques pour la mise en place des points de vente collectifs agricoles à la Réunion	
Thématique	Economie agricole, évaluation des politiques publiques
Mots clés	Commercialisation / Analyse juridique / Diagnostic / Circuit court / La Réunion
Année de publication	2021
Nombre de pages	62
Réalisation, auteurs	SDGREEN
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/13-2021-REU-Etudes-des-statuts-juridiques-points-de-vente-collectifs-agricoles.pdf
Résumé présent à la page	38

Elaboration du projet stratégique de la filière horticole réunionnaise 2022-2027	
Thématique	Filières végétales
Mots clés	Horticole / La Réunion
Année de publication	2021
Nombre de pages	166
Réalisation, auteurs	3A Conseil
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/4-2022-REU-Elaboration-du-projet-strategique-de-la-filiere-horticole-reunionnaise-2022-2027-1.pdf
Résumé présent à la page	40

Etude de préfaçabilité d'un programme d'exportation de végétaux d'ornements de La Réunion vers la métropole	
Thématique	Filières végétales
Mots clés	Horticole / Etude de faisabilité / Export / La Réunion
Année de publication	2021
Nombre de pages	58
Réalisation, auteurs	3A Conseil
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/12-2021-REU-Developpement-de-l'export-horticole.pdf
Résumé présent à la page	42

Diagnostic et propositions d'actions en vue de la mise en place d'un plan de relance et d'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté économique	
Thématique	Economie agricole, évaluation des politiques publiques
Mots clés	Microéconomie / Réduction des risques / La Réunion
Année de publication	2021
Nombre de pages	76
Réalisation, auteurs	3A Conseil
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/11-2021-REU-Diagnostic-des-difficultes-des-EA.pdf
Résumé présent à la page	44

Détermination des caractéristiques des prairies et des pratiques culturales pour lutter contre le puceron Siphia flava	
Thématique	Filières végétales
Mots clés	Ravageur / Lutte intégrée / Prairie / Itinéraire technique / La Réunion
Année de publication	2021
Nombre de pages	20
Réalisation, auteurs	ARP
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/14-2021-REU-Siphia.pdf
Résumé présent à la page	46

Impact du changement climatique sur les rendements canniens dans les 50 prochaines années à La Réunion	
Thématique	Filières végétales
Mots clés	Rendement / Changement climatique / Modèle MOSICAS / Projection
Année de publication	2021
Nombre de pages	13
Réalisation, auteurs	CIRAD / Univ. Montpellier
Commanditaire	CIRAD
Lien	https://agritrop.cirad.fr/597452/

Étude de faisabilité technico-économique de développement d'une filière fourrages	
Thématique	Filières animales
Mots clés	Alimentation animale / diagnostic / fourrage / étude de faisabilité / Réunion
Année de publication	2020
Nombre de pages	87
Réalisation, auteurs	3A / BRL
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/23-2020-REU-EtudeProspectiveSurLaRessourceFourragere_fichier_ressource_rapport_fourrage_def_post_copil.pdf

Etude de faisabilité de mise en place d'une filière de sucre de canne biologique à La Réunion	
Thématique	Filières végétales
Mots clés	Etude de faisabilité / Etude de marché / Bio / La Réunion
Année de publication	2020
Nombre de pages	126
Réalisation, auteurs	OREA Géopolitique
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/24-2020-REU-Etude-de-faisabilite-filiere-sucre-bio-a-la-Reunion-ORAE.pdf

Etudes menées en inter-DROM:

Le foncier agricole outre-mer - Rapport d'information fait au nom de la délégation sénatoriale aux outre-mer	
Thématique	Economie agricole, évaluation des politiques publiques
Mots clés	Foncier/politique publique/souveraineté alimentaire / inter-DROM
Année de publication	2023
Nombre de pages	343
Réalisation, auteurs	Vivette LOPEZ, Thani MOHAMED SOILHI,
Commanditaire	Sénat
Lien	https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-senatoriale-aux-outre-mer/foncier-agricole-dans-les-outre-mer.html

Une opportunité pour les agricultures ultra-marines : les plantes multi-usages	
Thématique	Filières végétales
Mots clés	PAPPAM / Savoir locaux / Agroécologie / Agro-industrie / inter-DROM
Année de publication	2023
Nombre de pages	4

Réalisation, auteurs	Valérie Boisvert université de Lausanne, Nathalie Kakpo CEP, Nicolas Lainé IRD, Harry Ozier-Lafontaine INRAE
Commanditaire	Ministère de l'agriculture CEP
Lien	https://agriculture.gouv.fr/une-opportunit��-pour-les-agricultures-ultra-marines-les-plantes-multi-usages-analyse-ndeg188

L'autonomie alimentaire des outre-mer - Rapport d'information fait au nom de la d��l��gation aux outre-mer de l'Assembl��e Nationale	
Th��matique	Trajectoires pour tendre vers la souverainet�� alimentaire
Mots cl��s	Souverainet�� alimentaire / Alimentation / Politique publique / inter-DROM
Ann��e de publication	2023
Nombre de pages	132
R��alisation, auteurs	Marc Le Fur, Estelle Youssouffa,
Commanditaire	Assembl��e nationale
Lien	https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/om/l16b1502_rapport-information

Quel avenir pour les « R��seaux d'Innovation et de Transfert agricoles » Et les syst��mes « Recherche, Formation, Innovation, D��veloppement, Transfert » en Outre-Mer ?	
Th��matique	Economie agricole, ��valuation des politiques publiques
Mots cl��s	Innovation / D��veloppement agricole / Recherche / Fonds structurels / inter-DROM
Ann��e de publication	2022
Nombre de pages	76
R��alisation, auteurs	CGAAER Anne DUFOUR V��ronique VISSAC-CHARLES
Commanditaire	Minist��re agriculture
Lien	https://agriculture.gouv.fr/quel-avenir-pour-les-reseaux-dinnovation-et-de-transfert-agricoles-et-les-systemes-recherche#

Etude ��conomique sur les march��s de d��gagement dans les DROM - Cr��ation d'un observatoire sur les aspects ��conomiques des importations �� bas prix de certains produits agricoles dans les d��partements et r��gion d'Outre-mer et proposition dans le d'analyse de leur qualit��	
Th��matique	Fili��res animales
Mots cl��s	Fili��re animale / Observatoire / Importation / March�� local / Viande /Analyse juridique / inter-DROM
Ann��e de publication	2022
Nombre de pages	61
R��alisation, auteurs	CERESCO / Iddom / Hauffman / Alin��a
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/3-2022-INTERDROM-Marche-degagement-1.pdf
R��sum�� pr��sent �� la page	50

Les industries agroalimentaires des départements et régions d’Outre-mer : perspectives économiques et difficultés rencontrées dans le cadre de la transformation agricole ultramarine et de l’objectif de souveraineté alimentaire	
Thématique	Systèmes alimentaires
Mots clés	Industrie agro-alimentaire/ Macro-économie / Micro-économie / Entreprises / inter-DROM
Année de publication	2022
Nombre de pages	81
Réalisation, auteurs	CERESCO / OC2 Consultants /Aurélie Hoffmann
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/2-2022-INTERDROM-IAA-1.pdf
Résumé présent à la page	48

Impact environnemental de l'alimentation en outre-mer	
Thématique	Systèmes alimentaires
Mots clés	Alimentation / Empreinte carbone / inter-DROM
Année de publication	2022
Nombre de pages	189
Réalisation, auteurs	ECO2 Initiative
Commanditaire	ADEME
Lien	https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/5679-impact-environnemental-de-l-alimentation-en-outre-mer.html

Evaluation de l’ensemble des politiques de soutien en faveur de l’agriculture des régions ultrapériphériques et proposition de scénarii objectivés de transformation agricole de ces territoires permettant d’atteindre une autonomie alimentaire	
Thématique	Trajectoires pour tendre vers la souveraineté alimentaire
Mots clés	Souveraineté alimentaire / Politique publique / inter-DROM
Année de publication	2021
Nombre de pages	111
Réalisation, auteurs	CGAAER, Henri-Luc THIBAUT, Janique BASTOK
Commanditaire	Ministère de l'agriculture, ministère des Outre-mer
Lien	https://agriculture.gouv.fr/evaluation-de-lensemble-des-politiques-de-soutien-en-faveur-de-lagriculture-des-regions

Freins et leviers à l'autosuffisance alimentaire : vers de nouveaux modèles agricoles dans les départements et régions d’outre-mer	
Thématique	Trajectoires pour tendre vers la souveraineté alimentaire
Mots clés	Souveraineté alimentaire / Modèle agricole / inter-DROM
Année de publication	2021
Nombre de pages	250
Réalisation, auteurs	CIRAD . Coord. Jacques Marzin
Commanditaire	Ministère des Outre-mer. AFD
Lien	https://agritrop.cirad.fr/597946/

Perspectives de la filière canne-sucre-rhum-énergie en outre-mer	
Thématique	Filières végétales
Mots clés	Canne à sucre / Politique publique / Inter-DROM
Année de publication	2021
Nombre de pages	141
Réalisation, auteurs	IGF / CGEDD / CGAAER. François-Xavier DENIAU, Taline APRIKIAN, Guillaume LACHAUSSÉE, Didier KRUGER, Didier KHOLLER
Commanditaire	Ministère agriculture, Outre-mer, finances
Lien	https://agriculture.gouv.fr/perspectives-de-la-filiere-canne-sucre-rhum-energie-en-outre-mer

Quels leviers pour développer la bio économie des produits biosourcés en outre-mer ?	
Thématique	Economie agricole, évaluation des politiques publiques
Mots clés	Bioéconomie/produits biosourcés/politique publique / inter-DROM
Année de publication	2020
Nombre de pages	70
Réalisation, auteurs	CGAAER. François COLAS. Henri-Luc THIBAUT
Commanditaire	Ministère agriculture
Lien	https://agriculture.gouv.fr/quels-leviers-pour-developper-la-bio-economie-des-produits-biosources-en-outre-mer

Symbole graphique des régions ultrapériphériques (logo RUP) et autres modes de valorisation des productions ultramarines	
Thématique	Economie agricole, évaluation des politiques publiques
Mots clés	Valorisation produit/ logo RUP/politique publique/ inter-DROM
Année de publication	2020
Nombre de pages	74
Réalisation, auteurs	CGAAER. François CHAMPANHET
Commanditaire	Ministère agriculture
Lien	https://agriculture.gouv.fr/utilisation-du-logo-de-valorisation-des-productions-agricoles-des-regions-ultraperipheriques

De l'agroécologie à la bioéconomie : des alternatives pour la modernisation du système agricole et alimentaire des Outre-mer	
Thématique	Economie agricole, évaluation des politiques publiques
Mots clés	Agroécologie/Bioéconomie/Politique publique / inter-DROM
Année de publication	2020
Nombre de pages	48
Réalisation, auteurs	INRAE, Chambre d'agriculture Martinique, AAF. Harry Ozier-Lafontaine, Roselyne Joachim, Jean-Pierre Bastié, André Grammont
Commanditaire	Académie d'agriculture de France
Lien	https://www.academie-agriculture.fr/publications/publications-academie/avis/rapport-de-lagroecologie-la-bioeconomie-des-alternatives

Focus sur la production de miel dans les DOM	
Thématique	Filières animales
Mots clés	Apiculture / inter-DROM
Année de publication	2020
Nombre de pages	6
Réalisation, auteurs	Agrex Consulting
Commanditaire	FranceAgriMer
Lien	https://www.franceagrimer.fr/content/download/64874/document/SYN-%20MIEL-%20Observatoire%20miel%20et%20GR%202019.pdf

Développement des Projets Alimentaires Territoriaux dans les territoires d'outre-mer	
Thématique	Systèmes alimentaires
Mots clés	PAT / système alimentaire / inter-DROM
Année de publication	2020
Nombre de pages	70
Réalisation, auteurs	Sciences Po Bordeaux - Rapport de stage Lucie Mougeot
Commanditaire	ODEADOM
Lien	https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2023/09/25-2020-INTERDROM-Rapport-de-stage-PAT-juin-2020-Complet.pdf

Comportements alimentaires des adultes et des enfants résidant dans les Antilles françaises : déterminants sociaux et évolution	
Thématique	Systèmes alimentaires
Mots clés	Antilles / Alimentation / Sciences sociales / inter-DROM
Année de publication	2020
Nombre de pages	373
Réalisation, auteurs	Thèse École doctorale GAIA - Zoé COLOMBET
Commanditaire	Université de Montpellier. Montpellier Sup Agro
Lien	https://theses.hal.science/tel-04012412/document

Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer	
Thématique	Systèmes alimentaires
Mots clés	Comportement alimentaire / Nutrition / Santé / Politique publique / inter-DROM
Année de publication	2020
Nombre de pages	210
Réalisation, auteurs	IRD
Commanditaire	Direction générale de la santé
Lien	https://www.ird.fr/alimentation-et-nutrition-dans-les-departements-et-regions-doutre-mer-parution-de-lexpertise



Tableau thématique

Thématique	Titre	Année de publication	Territoire	Page
Economie agricole, évaluation des politiques publiques	Symbole graphique des régions ultrapériphériques (logo RUP) et autres modes de valorisation des productions ultramarines	2020	Tous DROM	13
	Quels leviers pour développer la bio économie des produits biosourcés en outre-mer ?	2020	Tous DROM	13
	Mesurer les revenus agricoles en Nouvelle-Calédonie et en Guadeloupe	2020	Guadeloupe	3
	De l'agroécologie à la bioéconomie : des alternatives pour la modernisation du système agricole et alimentaire des Outre-mer	2020	Tous DROM	13
	Les bâtiments des filières agricoles tropicales et l'opportunité du photovoltaïque - Définir un référentiel des bâtiments susceptibles d'être installés sur les exploitations agricoles selon le type de spéculation et leurs tailles.	2021	Martinique	6
	Les bâtiments des filières agricoles tropicales et l'opportunité du photovoltaïque - Analyse des permis de construire accordés avec toiture photovoltaïque	2021	Martinique	7
	Diagnostic et propositions d'actions en vue de la mise en place d'un plan de relance et d'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté économique	2021	Réunion	9
	Cartographie des potentialités à l'agriculture en Martinique	2022	Martinique	6
	Préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte – Phase 1 : Diagnostic de territoire	2022	Mayotte	7
	Préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte – Phase 2 : Préfiguration	2022	Mayotte	8
	Les statuts juridiques pour la mise en place des points de vente collectifs agricoles à la Réunion	2022	Réunion	8
	Quel avenir pour les « Réseaux d'Innovation et de Transfert agricoles » Et les systèmes « Recherche, Formation, Innovation, Développement, Transfert » en Outre-Mer ?	2022	Tous DROM	11
	Le foncier agricole outre-mer - Rapport d'information fait au nom de la délégation sénatoriale aux outre-mer	2023	Tous DROM	10
Filières animales	Développement de l'alimentation du bétail de Guyane produite à partir de ressources locales - Filière oléo-protéagineux en Guyane	2020	Guyane	4
	Développement de l'alimentation du bétail de Guyane produite à partir de ressources locales - Valorisation de matières premières alternatives en Guyane	2020	Guyane	4
	Développement de l'alimentation du bétail de Guyane produite à partir de ressources locales - Les besoins en investissements	2020	Guyane	5
	Étude de faisabilité technico-économique de développement d'une filière fourrages	2020	Réunion	10
	Focus sur la production de miel dans les DOM	2020	Tous DROM	14
	Etude économique sur les marchés de dégagement dans les DROM - Création d'un observatoire sur les aspects économiques des importations à bas prix de certains produits agricoles dans les départements et région d'Outre-mer et proposition dans le cadre d'analyse de leur qualité	2022	Tous DROM	11
	Lutte contre les fourmis manioc : Méta-analyse	2020	Guyane	5

Filières végétales	Etude de faisabilité de mise en place d'une filière de sucre de canne biologique à La Réunion	2020	Réunion	10
	Conflits d'intérêt et structuration des filières : Étude commerciale de la filière maraîchage en Martinique	2021	Martinique	7
	Etude de pré-faisabilité d'un programme d'exportation de végétaux d'ornements de La Réunion vers la métropole	2021	Réunion	9
	Détermination des caractéristiques des prairies et des pratiques culturales pour lutter contre le puceron <i>Sipha flava</i>	2021	Réunion	9
	Impact du changement climatique sur les rendements canniens dans les 50 prochaines années à La Réunion	2021	Réunion	9
	Perspectives de la filière canne-sucre-rhum-énergie en outre-mer	2021	Tous DROM	13
	Coûts de production de la canne à sucre et valorisation en distillerie et sucrerie	2022	Martinique	5
	Elaboration du projet stratégique de la filière horticole réunionnaise 2022-2027	2022	Réunion	8
	Une opportunité pour les agricultures ultra-marines : les plantes multi-usages	2023	Tous DROM	10
Systèmes alimentaires	Analyse du système alimentaire guadeloupéen	2020	Guadeloupe	3
	Enjeux autour de l'approvisionnement local en restauration scolaire en vue de la construction d'un système alimentaire territorialisé. Le cas de Lizin Santral en Nord Grande-Terre, Guadeloupe	2020	Guadeloupe	4
	Développement des Projets Alimentaires Territoriaux dans les territoires d'outre-mer	2020	Tous DROM	14
	Comportements alimentaires des adultes et des enfants résidant dans les Antilles françaises : déterminants sociaux et évolution	2020	Tous DROM	14
	Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer	2020	Tous DROM	14
	Coût d'un repas dans la restauration collective scolaire en Martinique	2021	Martinique	7
	Diagnostic du système alimentaire guadeloupéen. DIAG'Alim 2021	2021	Guadeloupe	3
	Freins et leviers à l'approvisionnement en denrées alimentaires issues de l'agriculture et de l'élevage local dans la restauration collective en Martinique	2022	Martinique	6
	Les industries agroalimentaires des départements et régions d'Outre-mer : perspectives économiques et difficultés rencontrées dans le cadre de la transformation agricole ultramarine et de l'objectif de souveraineté alimentaire	2022	Tous DROM	12
Trajectoires pour tendre vers la souveraineté alimentaire	Impact environnemental de l'alimentation en outre-mer	2022	Tous DROM	12
	Freins et leviers à l'autosuffisance alimentaire : vers de nouveaux modèles agricoles dans les départements et régions d'outre-mer	2021	Tous DROM	12
	Evaluation de l'ensemble des politiques de soutien en faveur de l'agriculture des régions ultrapériphériques et proposition de scénarii objectifs de transformation agricole de ces territoires permettant d'atteindre une autonomie alimentaire	2021	Tous DROM	12
	Evaluation des trajectoires des productions issues des filières animales et végétales pour tendre vers l'autonomie alimentaire de la Martinique	2022	Martinique	5
	Feuille territoriale pour le développement de l'agriculture guyanaise	2023	Guyane	4
	L'autonomie alimentaire des outre-mer - Rapport d'information fait au nom de la délégation aux outre-mer de l'Assemblée Nationale	2023	Tous DROM	11



Résumé des études ODEADOM 2023-2021

Feuille territoriale pour le développement de l'agriculture guyanaise	18
Evaluation des trajectoires des productions issues des filières animales et végétales pour tendre vers l'autonomie alimentaire de la Martinique	20
Cartographie des potentialités à l'agriculture en Martinique	22
Freins et leviers à l'approvisionnement en denrées alimentaires issues de l'agriculture et de l'élevage local dans la restauration collective en Martinique	24
Les bâtiments des filières agricoles tropicales et l'opportunité du photovoltaïque - Définir un référentiel des bâtiments susceptibles d'être installés sur les exploitations agricoles selon le type de speculation et leurs tailles.	26
Les bâtiments des filières agricoles tropicales et l'opportunité du photovoltaïque - Analyse des permis de construire accordés avec toiture photovoltaïque	28
Etude du cout d'un repas dans la restauration collective scolaire en Martinique	30
Préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte – Phase 1 : Diagnostic de territoire	32
Préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte – Phase 2 : Préfiguration	35
Les statuts juridiques pour la mise en place des points de vente collectifs agricoles à la Réunion	38
Elaboration du projet stratégique de la filière horticole réunionnaise 2021-2027	38
Etude de préféabilité d'un programme d'exportation de végétaux d'ornements de La Réunion vers la métropole	42
Diagnostic et propositions d'actions en vue de la mise en place d'un plan de relance et d'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté économique	44
Détermination des caractéristiques des prairies et des pratiques culturales pour lutter contre le puceron Sipha flava	46
Les industries agroalimentaires des départements et régions d'Outre-mer : perspectives économiques et difficultés rencontrées dans le cadre de la transformation agricole ultramarine et de l'objectif de souveraineté alimentaire	48
Etude économique sur les marchés de dégagement dans les DROM - Création d'un observatoire sur les aspects économiques des importations à bas prix de certains produits agricoles dans les départements et région d'Outre-mer et proposition dans le cadre d'analyse de leur qualité	50

Titre : Feuille territoriale pour le développement de l'agriculture guyanaise

Date : 25/04/2023

Maitre d'œuvre : AGRIPUS

Mots clefs : Stratégie / Plan action / Souveraineté alimentaire / Guyane

Contexte

Cette feuille de route territoriale de l'agriculture guyanaise à horizon 2030, a pour objet de répondre à 3 exercices distincts : le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA) lancé au niveau national par le ministre Marc FESNEAU, le plan d'autonomie alimentaire qui est un engagement souhaité pour les DROM et le plan de développement de l'agriculture guyanaise qui fait suite aux crises majeures connues sur ce territoire. Ce plan d'action opérationnel à court, moyen et long terme permet d'identifier des solutions collectives pour guider les choix et la priorisation des moyens au profit du développement de l'agriculture guyanaise sur les 8 prochaines années.

Méthodologie

Le Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA), dans sa formation plénière, est l'outil idoine pour favoriser l'émergence de cette feuille de route consensuelle et concertée. Les différentes parties prenantes du monde agricole local étaient présentes (168 participants) : à l'issue de la présentation d'un état des lieux de l'autonomie alimentaire dans le département, les participants ont adopté le principe d'une consultation élargie s'articulant autour de 5 thématiques : Accès aux aides / financement ; Foncier / aménagement des périmètres agricoles ; Installation / transmission ; Mise en conformité et contrôles (importations illégales) / biosécurité ; Compétitivité de l'agriculture guyanaise et insertion dans les marchés ; Insertion sociale / Santé / Sécurité / Mal-être agricole

Résultats

Priorité 1 : produire - Augmenter la production pour atteindre la souveraineté alimentaire en 2030 via un investissement financier de 176,77 millions euros sur 8 ans (22.09 M€ / ans) hors Petite agriculture. Créer des zones agricoles sanctuarisées (1 500 - 2 000 hectares) pour installer de Jeunes Agriculteurs avec des objectifs de production contractualisés.

Priorité 2 : circuler et préserver - Réfection et entretien des pistes tout en préservant et développant l'accès au foncier en garantissant le fonctionnement de la SAFER par une dotation annuelle

Priorité 3 : renforcer l'accompagnement administratif, technique et social - Doter en moyen humains la Chambre. Renforcer les OPA et les agriculteurs pour l'accompagnement administratif en s'appuyant sur le centre de gestion et d'économie rurale. Faciliter l'accès à la mains-d'œuvre via des groupements d'employeurs ou/et visa de travail temporaire agricole

Priorité 4 : sécuriser. - Créer un revenu équivalent à un Revenu Universel de 1 800 € pour les jeunes agriculteurs sur 8 ans. Faciliter l'insertion des jeunes diplômés et l'accès à un fonds de garantie pour le préfinancement des petites et moyennes exploitations

Priorité 5 : adapter. - Adapter le POSEI aux réalités du terrain pour atteindre la souveraineté alimentaire : doubler le POSEI. (Effet secondaire attendu : une incitation à structurer et à

produire plus) tout en accompagnant les dispositifs de soutien au fonctionnement/rôle des structures collectives. Favoriser la coopération régionale avec un hub céréaliier

Priorité 6 : professionnaliser - Créer un statut spécifique Petite Agriculture « micro-agriculteur » avec l'accompagnement administratif, technique et social dédié (Des aides POSEI dédiées à hauteur 6 million d'euros). Parmi les 4000 petites exploitations, un potentiel de 10% à même d'être professionnalisés fait consensus. A court terme, créer un comité local POSEI Petite Agriculture.

Priorité 7 : communiquer - Diffuser une information agricole accessible, didactique / Communiquer auprès du grand public pour encourager la consommation



Titre : Evaluation des trajectoires des productions issues des filières animales et végétales pour tendre vers l'autonomie alimentaire de la Martinique

Date : 30/07/2022

Maitre d'œuvre : Ambre Développement / IDDOM / CERESCO

Mots clés : Filière animale / Filière végétale / Autonomie alimentaire / Martinique

Contexte

Pour remédier à la très grande dépendance alimentaire perçue dans les DROM, des Comités locaux et nationaux de Transformation de l'Agriculture ont été créés suite à l'orientation du Président de la République pour tendre vers une autonomie alimentaire dans ces territoires. Par exemple, en Martinique, l'ensemble des productions carnées (sauf le porc) n'atteignent pas 20% de taux de couverture. La Chambre d'Agriculture martiniquaise élabore en 2020 un Plan de Relance et de transformation de l'agriculture martiniquaise 2020-2030, tandis que le Comité de la Transformation Agricole, prend l'initiative de lancer une étude visant à élaborer des trajectoires d'évolution de filières végétales et animales jusqu'en 2030. Cette étude devra établir, pour une liste de produits « prioritaires », un tableau de bord et une feuille de route sur une projection de dix ans.

Méthodologie

Les produits dits « prioritaires » regroupent 7 productions. Elle comprend les viandes bovines, porcines et de volailles de chair pour les filières animales, tandis que pour les filières végétales l'ananas, les bananes plantains, les légumes racines et les tomates sont identifiés. La sélection de ces produits s'est basée sur 3 critères dont le marché actuel et ses possibles évolutions, le potentiel de développement des facteurs de production du produit, ainsi que la résilience (ou non) de la production étudiée.

La projection des productions d'ici 2030 s'est établie à partir de 3 scénarios retenus. Le scénario tendanciel reprend les évolutions structurelles observées depuis plusieurs années pour les variables de production et de marché. Le scénario climax, quant à lui, présente des variables de production et de marché optimisés et contribue à une nette inflexion de la situation actuelle. Enfin, le scénario proactif, le plus réaliste, module les variables dans la mesure des moyens mobilisables tout en ayant identifié, en amont, les freins et leviers prioritaires pour accroître la production. Un dernier scénario a été établi pour la filière végétale dit « composite » à partir des 3 scénarios proposés initialement

Résultats :

Les projections de production issue des scénarii diffèrent en fonction des filières. Par exemple, il est extrêmement difficile de retrouver le niveau de production de 2019 de la production bovine en 2030, qui était de 19%. Tandis que pour la filière porcine, les taux de couverture peuvent passer de 27 à 40% ou de 12 à 28% en volailles en fonction des scénarios mis en œuvre. Les dynamiques de production pour la filière végétale semblent tirer les mêmes conclusions que celle observée précédemment : elles sont différentes en fonction des variétés. L'ananas est la production la plus favorable. Il est observé une augmentation de 60 points pour son taux de couverture entre 2019 et 2030, soit un passage de 13% à 73%. À l'inverse la production de racine Péri pour 2030 connaîtra une stagnation, voire une diminution, en passant à un taux de couverture de 73% à 71%.

Pour se rapprocher des projections précédentes et afin d'améliorer les taux de couverture en Martinique plusieurs pistes et actions prioritaires sont proposées. De manière générale le renouvellement générationnel est un enjeu majeur pour l'ensemble du secteur agricole, car 36% des agriculteurs sont âgés de plus de 60 ans. Le taux de transmission est très faible notamment en production animale. En effet il est prioritaire de redynamiser cette filière qui nécessite un délai et des moyens importants pour le démarrage d'une unité de production.

Au-delà de leviers portant sur les techniques de production, les productions de volailles de chair et de porc ont besoin de moyens pour accompagner les porteurs de projets. La simplification de l'instruction des demandes d'aides en vue de raccourcir les délais d'instruction et la mise en place d'un fonds pour solutionner les apports personnels au démarrage de l'activité sont des solutions pour encourager la transmission ou l'installation. Le deuxième levier est la possibilité d'accéder davantage au marché local, aujourd'hui dominé par des importations de viandes congelées. Cet accès pourrait être favorisé par la mise en œuvre de l'article 64 de la loi EROM pour limiter l'accès à l'offre de viandes congelées, par la mobilisation du POSEI en vue d'accompagner l'augmentation de volume à un prix abordable, et par la diversification de l'offre en développant la transformation et en déployant le logo RUP à destination du marché de la restauration hors foyer de Martinique (loi EGALIM).

À l'inverse, pour la production de viande de bœuf, les leviers sont de nature très différente des précédentes filières : l'enjeu porte sur l'évolution des techniques de production en améliorant les performances techniques de l'éleveur et faciliter l'accès au foncier en dédiant de nouvelles surfaces à la production de stocks fourragers, tout en réservant des surfaces pour l'installation de nouveaux éleveurs.

Pour la filière végétale, plusieurs recommandations sont faites pour atteindre un taux de couverture de 80% à l'échéance 2030. Premièrement, l'amélioration de la productivité est centrale en renforçant l'accompagnement technique. Il est donc proposé de créer un réseau de pépinières et un Pôle Territorial d'Expérimentation Agricole, en vue d'apporter des réponses appliquées aux enjeux variétaux, sanitaires ou agro écologiques. Deuxièmement, la filière a besoin de continuer à se structurer en renforçant le fonctionnement de l'interprofession et en définissant des couts de production via les réseaux de références. Ces différents leviers, plus la mobilisation de 380 ha supplémentaires pour la filière, permettront d'accroître les volumes pour augmenter la pénétration du marché local en stimulant la demande par le développement d'unité de transformation et l'offre en restauration collective.

L'atteinte de ces scénarios favorables à la souveraineté alimentaire de la Martinique a été également chiffrée en termes de besoins financiers POSEI supplémentaires avec comme base d'éligibilité la campagne POSEI 2019 qui s'élevait à 18.9M€ pour les filières dit de diversifications. Les différentes trajectoires proposées créent un besoin financier supplémentaire compris entre 15,45 M€ et 17,1M€ dont 15M€ pour la filière végétale.



Titre : Cartographie des potentialités à l'agriculture en Martinique

Date : 12/12/2022

Maitre d'œuvre : CARTOPHYL / CLS

Mots clés : Aménagement du territoire / Foncier / Cartographie / Politique publique / Martinique

Contexte

La dernière cartographie des potentialités des sols de la Martinique a été réalisée en 1992. Aujourd'hui, dans le but d'orienter les décisions pour mieux dynamiser l'agriculture martiniquaise et de préserver la sole agricole, ce travail doit être réactualisé.

La surface d'étude intègre donc 63,2%, soit 727,1 Km² du territoire de la Martinique les autres surfaces sont des zones urbanisées ou de trop fortes pentes et n'ont donc pas de potentiel agricole.

Méthodologie

Cette cartographie est la résultante de plusieurs croisements et d'interprétation de sources de données différentes. Une grille de scoring allant de 1 à 8 est établie, définissant un gradient de potentialité agricole d'élevé à faible/ou sous réglementation pour traiter et homogénéiser les résultats. Ces points sont attribués en fonction des données intégrées dans le modèle, si celles-ci sont des bonus ou des malus pour le développement agricole.

Ces données sont regroupées en deux ensembles :

- La cartographie des potentialités naturelles, premier niveau de la cartographie, prend en compte uniquement les facteurs naturels influant directement sur la qualité du sol, telle que la pente, la pluviométrie et la nature du sol
- La cartographie des potentialités socioéconomiques, deuxième niveau de la cartographie prend en compte les facteurs réglementaires, économiques, les risques naturels et les infrastructures en place afin de donner une potentialité basée sur l'intérêt lié aux enjeux et aux risques

Pour obtenir la potentialité agricole globale de chaque parcelle, il ne reste qu'à mettre en balance les résultats des niveaux 1 et 2 par une matrice de croisement.

	Niveau 1		
Niveau 2	Potentialité naturelle forte	Potentialité naturelle moyenne	Potentialité naturelle faible
Potentialités socioéconomiques fortes	Potentialité agricole très forte	Bonne potentialité agricole	potentialité naturelle faible, mais pas de risques importants
Potentialités socioéconomiques moyennes	Bonne potentialité agricole	Potentialité agricole moyenne	Potentialité agricole plutôt faible
Potentialités socioéconomiques faibles	Bonne potentialité naturelle, mais risques importants	Potentialité agricole plutôt faible	Potentialité agricole très faible
Exploitation réglementée	Exploitation réglementée	Exploitation réglementée	Exploitation réglementée

Résultats :

Le tableau ci-dessous présente la répartition surfacique des différentes classes de potentialité agricoles ainsi obtenues.

	Surface Km ²	%
Potentialité agricole très forte	57,6	7,9
Bonne potentialité agricole	152	20,9
Potentialité agricole moyenne	31,5	4,3
Potentialité agricole plutôt faible	27,3	3,8
Potentialité agricole très faible	217,5	29,9
Potentialité naturelle faible, mais pas de risques importants	57,2	7,9
Bonne potentialité naturelle, mais risques importants	15,2	2,1
Exploitation règlementée	168,8	23,2



Titre : Freins et leviers à l'approvisionnement en denrées alimentaires issues de l'agriculture et de l'élevage local dans la restauration collective en Martinique

Date : 07/12/2022

Maitre d'œuvre : CIRAD / INRAE / SalvaTerra

Mots clés : Restauration collective / Approvisionnement local / Martinique

Contexte

Issue des Etats généraux de l'alimentation, la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 dite loi « EGAlim », prévoit, notamment, d'atteindre d'ici 2022 un taux de 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques, dans la composition des repas servis dans les restaurants collectifs (RC) assurant un service public. Pour l'Outre-mer, une adaptation de ces seuils est prévue en trois paliers : 20% de produits de qualité et durables et 5% de produits certifiés agriculture biologique au 1er janvier 2022, puis respectivement 35% et 10% d'ici 2026, et enfin 50% et 20% d'ici 2030.

Une première étude sur l'approvisionnement de la restauration collective publique a été menée en 2019 par la DAAF de la Martinique. Les données obtenues indiquent qu'actuellement seul 1.1% des produits consommés par la restauration collective en Martinique bénéficient d'un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), et 33% ont été produits et/ou transformés en Martinique.

La présente étude vise à identifier les besoins de la restauration collective et à créer des outils permettant de favoriser le développement d'une offre locale répondant à ces exigences.

Méthodologie

Pour analyser les freins et leviers à l'approvisionnement local en produits de la RC, deux types de données ont été mobilisés :

- des données issues de la littérature qui ont permis de répertorier l'ensemble des responsables de la fonction de commande et d'achat dans les établissements identifiés des secteurs publics
- des points de vue d'acteurs obtenus à travers 19 entretiens, regroupant 25 personnes, avec plusieurs acteurs concernés par la RC martiniquaise.

Résultats :

Selon les estimations de l'étude, la taille du marché de RC martiniquaise s'élèverait 9,6 millions euros avec une consommation d'environ 14 millions de repas par an. Cela correspondrait à une valeur d'achat estimée à 9,1 millions d'euros/an de denrées agricoles et agroalimentaires, soit un volume de denrées de 3 271,7 t/an. Comparé à la valeur du PIB agricole (232 millions d'euros en 2019) et compte tenu de la valeur des exportations agricoles (165 millions d'euros en 2019). Le marché de la RC en Martinique serait donc équivalent à près de 10% de la production locale en valeur.

Par ailleurs, les prix/kg à la vente dans les circuits officiels semblent relativement élevés en produit local et l'offre issue de formes de production qui utilisent peu ou pas d'intrants chimiques et, répondant aux critères de la loi EGALIM, est limitée.

Outre les problématiques à l'échelle de la production agricole locale, la complexité du cadre réglementaire imposé par la restauration collective (procédures d'appel d'offres, lisibilité des signes de qualité) tend à exclure les acteurs susceptibles de proposer une offre de produits locaux. Les petits fournisseurs ne participent pas aux réponses aux appels d'offres, notamment, du fait de l'absence de liquidité immédiate pour les producteurs, qui passent par les marchés publics, et de l'obligation de service qui représente un engagement contraignant de 3 à 5 ans. De surcroît, l'absence ou la difficulté d'accès à l'information ne permet pas l'adéquation de l'offre et de la demande au moment où les commanditaires ont besoin de passer commande.

Cependant, l'étude de l'ensemble des maillons de l'écosystème de la RC et de leurs interactions démontre le souhait d'une territorialisation de l'alimentation. Le degré d'intégration des fonctions ou des activités des acteurs, les effets de proximité organisationnelle et géographique, ainsi que la taille et le niveau d'équipement des infrastructures de cuisine favorisent l'introduction de produits locaux dans l'assiette. Afin de favoriser cette dynamique et concrétiser cette volonté, il est donc possible de mener une réflexion sur différents outils tels que la mise en place de systèmes d'information afin de centraliser et de mutualiser l'offre et la demande, ou bien la construction d'une plateforme de distribution pour réduire les coûts de transactions associés à une dispersion de l'offre agricole.

Une évolution de la stratégie actuelle peut être également envisagée. Par exemple, un recours moindre, voire nul aux intermédiaires, est un levier d'approvisionnement de la RC en ressources locales, ou pour lever les contraintes imposées par la commande publique, la conformation d'une Société Publique Locale (SPL) est possible. Tout en étant une société anonyme à capitaux publics, cette structure a des modalités de fonctionnement proches de celles du secteur privé, qui permettent une ingénierie financière plus fluide. Toutefois, il faut noter qu'en raison de ce même statut, la société n'est pas éligible à certaines dotations de la collectivité et de l'Europe.



Titre : Les bâtiments des filières agricoles tropicales et l'opportunité du photovoltaïque - Définir un référentiel des bâtiments susceptibles d'être installés sur les exploitations agricoles selon le type de spéculation et leurs tailles.

Date : 30/09/2021

Maitre d'œuvre : AnteaGroup

Mots clés : Microéconomie / Photovoltaïque / Bâtiment agricole / Martinique

Contexte

Dans le cadre du développement de l'énergie photovoltaïque dans le secteur agricole de ces dernières années, la DAAF de la Martinique souhaite déterminer la contribution du photovoltaïque aux objectifs de développement des filières agricoles. En 2011, la production d'électricité dans le cadre des exploitations était marginale (2 570MWh produit). 80% de la production d'électricité était autoconsommée et 20% acheminés vers le réseau de distribution.

Cette étude a pour but de réaliser un inventaire du bâti, d'identifier et d'établir des recommandations sur les nouvelles constructions en bâtiment photovoltaïque adaptées aux filières agricoles de la Martinique et à l'environnement local.

Méthodologie

L'étude s'appuie sur de multiples expériences sur la construction du bâtiment agricole et la vision en contexte tropical (prestataire, agriculteur, éleveur, ...) ainsi que sur des études menées localement ou en contexte comparable. Une assiette de 24 enquêtes (échantillonnage inférieur à 5%) et une moyenne de 4 enquêtes par filière.

Les résultats se présenteront sous forme de fourchette de ratios de surface nécessaire par unité (animal, matériel...), en fonction de la spéculation étudiée.

Résultats :

La réalisation de l'état des lieux du bâtiment dans les filières agricoles a permis d'élaborer un référentiel sur le dimensionnement par ratio de surface ou d'animaux selon la fonctionnalité des bâtiments agricoles. Les filières lait ovines/caprines, la filière allaitante et la filière œuf n'ont pas pu être étudiées. Les données sont présentées dans les tableaux, ci-dessous.

Filière végétale				
	Type de bâtiment	SAU (ha)	Surface (m ²)	
	Station de conditionnement Banane	10 < X < 30 (< 500 T/an)	< 100	
		> 30 (> 1 000T/an)	> 300	
		(>10 000 T/an)	> 600	
	Hangar à matériel	< 40	> 300	
		40 < X < 100	> 400	
		>100	> 500	
	Local phytosanitaire	< 50	4 - 8	
		50 < x < 100	8 – 16	
		> 100	16 – 25	

Filière animale			
Espèces	Classe d'âge / poids	Type de logement	m ² /animal
Bovin	Vaches laitières ou allaitantes avec suite (poids < 450kg)	stabulation libre à logettes	2 à 2,5
		stabulation libre à aire de couchage paillé	7 à 8
		stabulation libre à aire de couchage bétonnée	3 à 3,5
	Génisses		2
	Veaux et bovins à l'engraissement		1.5
Ovins	brebis allaitante + agneau		1.5 à 2
	Bélier		2
	Agneau à l'engraissement		0.5
	Agnelle à l'engraissement		0.7
Caprins	Adulte		1.5 à 2.5
	Chevreau		0.25 à 0.33
	Chevrette		1
Porcins	<u>Verraterie</u>		6 à 8,7
	Truie gestante	en groupes < 6	2.48
		en groupes 6 à 39	2.25
		en groupes < 40	2.03
	Maternité		5 à 8
	Post-sevrage et engraissement	caillebotis total ou partiel	0.20 à 1
Volailles	Poulet 1.8kg	sous label (rouge ou AB)	0.09 à 0.11
		qualité standard	0.05 à 0.06
Stockage fourrages	Bovin		6 à 11
	Ovin / Caprin		2 à 2.5

Le cadre normatif des bâtiments agricoles dépend de son usage. Cependant, il doit en général être bien situé, étanche, bien isolé, bien chauffé, bien ventilé, bien drainé et avec une bonne litière pour l'élevage. Il a été identifié qu'en Martinique la surface au sol des bâtiments pour la majorité des exploitations (82,9%) est inférieure à 600m². Il conviendra donc aux installateurs du photovoltaïque de porter une attention particulière à la surface nécessaire à l'implantation des appareillages au sol, susceptible d'être soumis à contrainte. De plus, l'éloignement des exploitations par rapport au raccordement existant du réseau EDF pose également un problème.

Du point de vue de l'exploitant, il est relativement facile de créer le bâtiment, il est en revanche plus difficile de l'agrandir. Lors de la demande de permis de construire, il est donc important d'intégrer dans le document de présentation de l'activité agricole, les questions nécessaires au calcul avec les ratios, présenter ci dessus, pour faciliter la prise de décision. La contribution des organismes professionnels pour élaborer des références sur le dimensionnement et la fonctionnalité des bâtiments agricoles est essentielle.



**Titre : Les bâtiments des filières agricoles tropicales et l'opportunité du photovoltaïque -
Analyse des permis de construire accordés avec toiture photovoltaïque**

Date : 29/12/2021

Maitre d'œuvre : Caraïbes Environnement Développement

Mots clés : Microéconomie / Photovoltaïque / Bâtiment agricole / Martinique

Contexte

En 2015, le monde agricole a contribué à la production de 20% des énergies renouvelables nationales. Cette contribution des exploitations agricoles à la transition énergétique prend deux formes principales : la production de biomasse pour la méthanisation ou les biocarburants et la production d'électricité grâce à des installations solaires ou éoliennes.

Aujourd'hui, l'énergie solaire constitue une nouvelle filière en plein développement pour le monde agricole. Elle représente une opportunité économique à condition d'être accompagnée. La Martinique, tout comme l'ensemble des îles antillaises, concentre les conditions idéales à l'implantation de panneaux photovoltaïques, grâce notamment à un capital solaire très élevé. Cependant, ces installations technologiques représentent un investissement initial très important. Au vu de l'investissement initial élevé, de nombreux acteurs extérieurs au monde agricole interviennent en finançant des projets. Mais ces derniers ne proposent pas toujours des installations adaptées aux besoins des exploitants.

L'étude devra donc évaluer l'impact économique des installations solaires répertoriées. Le rapport coût/bénéfice sera examiné et comparé par rapport aux attentes initiales des agriculteurs.

Méthodologie

Pour avoir un retour sur les installations avec toitures photovoltaïques, des enquêtes terrain ont été conduites chez des exploitants pour lesquelles un permis a pu être accordé depuis 2018. L'état des lieux concerne 15 exploitations agricoles qui ont été réparties par filières (Bovins / Ovins et Caprins / Volailles / Porcins / Maraichage / Canne à sucre / Apiculture)

Cependant, il s'est avéré que seuls 4 bâtiments ont été construits à ce jour (+ un autre en cours de construction), et qu'aucun n'est raccordé au réseau électrique. Autrement dit, les projets n'engendrent pour le moment aucune production électrique. Les résultats obtenus peuvent tout de même être utilisés pour permettre d'estimer la rentabilité d'un tel projet. L'entreprise ayant livré les hangars agricoles a présenté ces données d'estimations et réelles des charges

Résultats :

Les différentes entreprises photovoltaïques présentes sur le territoire martiniquais proposent aux exploitants la possibilité d'obtenir un hangar clé en main d'une superficie allant de 300 à 650 m². En contrepartie, ces groupes solaires utilisent l'ensemble de la surface du toit à des fins d'exploitation d'énergie solaire. Pour les exploitants, c'est donc l'opportunité de faire construire un hangar, au minimum muni d'un toit, sans avoir à emprunter la valeur du bâtiment, ce qui représente une économie allant de 150 000 à 250 000 €. La seule condition à la création de ce hangar est que l'exploitant aménage une zone entièrement terrassée pour l'implantation de celui-ci. La fourchette de prix moyenne, pour un terrassement classique, se situe entre 25

et 55 euros HT le mètre carré. Le prix d'un terrassement pour un hangar de 300 à 650 m² peut varier de 7 500 € HT à 35 750 € HT.

Le temps de retour actualisé (TRA), nombre d'années de production de l'installation photovoltaïque nécessaire pour rembourser l'investissement, s'étale entre 14,8 et 16,8 années.

Dans le cas d'une auto-construction par l'exploitant, des coûts supplémentaires entrent en compte. En effet, le prix du bâtiment clé en main proposé par l'entreprise à l'exploitant était de 190 k€, mais il est essentiel de comptabiliser les autres coûts pour évaluer la rentabilité du projet. L'estimation du cout moyen, des différents postes de dépense des 5 projets, est justifiée, ci-dessous :

Poste de dépense	Moyenne	Ecart-type
Études géotechniques	1 750	-
Cout architecte	15 200	-
Construction hangar	190 000	-
Installations internes	54 487	55 908
Bardage métallique	22 204	17 508
Terrassement (et/ou autres travaux)	16 320	21 269
Maintenance	57 000	-
Eco-participation	187	38
Changement onduleur	4 500	-
Charge liée à l'assurance de l'installation	16 000	-
Taxe foncière	2 000	-
Versement des impôts	20 000	-
Coût du démantèlement	10 000	-
Total investissement	387 853	36 170

En fonction des projets, les dépenses peuvent varier, notamment de par les caractéristiques du sol, la surface à terrasser, mais également des matériaux choisis, la surface occupée par les panneaux solaires, les installations internes déjà présentes, etc.

La réalisation d'un tel projet est peu rentable dans l'hypothèse où la vente de l'électricité, estimée à 20 224€/an, est le seul gain. Mais cette évaluation de rentabilité ne peut être considérée comme telle, car l'augmentation de la surface de production ou de stockage permet d'augmenter les recettes agricoles pouvant aller de 38 000€ à 95 000€. Le temps de retour actualisé (TRA) est de 7,7 ans, soit plus de deux fois inférieur au TRA correspondant à un projet où la seule recette serait la vente de l'électricité.

Il n'est pas possible de donner une valeur de TRA de référence pour ce type de projet. À ce stade, seule la rentabilité des projets de ces deux agriculteurs peut être considérée. Cependant, les tableaux réalisés pour l'étude économique permettent de calculer rapidement la rentabilité de tous futurs projets et éventuellement de dimensionner des aides financières pour investir au démarrage du projet.



Titre : Etude du cout d'un repas dans la restauration collective scolaire en Martinique

Date : 29/12/2021

Maitre d'œuvre : HIGYFORM

Mots clés : Microéconomie / Restauration collective / Martinique

Contexte

La loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, dit la loi « EGAlim », prévoit des seuils d'approvisionnement (50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique) pour la restauration collective applicables au 1er janvier 2022. De plus, cette loi prévoit le calcul du surcout lié au respect des seuils en approvisionnements durables et de qualité. Or, aucune donnée précise des couts totaux des repas de la restauration collective n'est actuellement disponible en Martinique.

Il est donc nécessaire d'engager une évaluation du cout des repas en restauration collective pour que les filières appréhendent mieux ces débouchés sous-exploités actuellement

Méthodologie

Au-delà d'évaluer le cout d'un repas en restauration collective, l'étude devra appréhender la notion de gaspillage alimentaire, l'approvisionnement des unités de fabrication en termes de produits locaux et l'implication relative à la qualité du repas proposé. Pour ce faire, plusieurs entités gravitant autour de la restauration collective ont été interrogées, dont les services en charge de la restauration scolaire dont l'espace Sud Martinique (22 caisses des écoles, 22 communes), les cuisines centrales (6) ou de production (20 dont 5 privées), les restaurants satellites (48), la Collectivité Territoriale de Martinique et les établissements privés (20)

Pour le calcul du cout du repas, la méthode retenue est celle dite des couts partiels. La base du calcul prend en compte, d'une part, les charges variables dont les prix du repas, de la masse salariale ainsi que les intrants, et d'autre part, les charges fixes avec l'assurance, les investissements et frais généraux

Résultats :

L'ensemble des établissements scolaires de Martinique proposent un service de restauration sauf 4 établissements dans le secondaire. L'organisation diffère en fonction des établissements, mais une majorité ne sont que des réfectoires préférant la livraison d'un repas que d'avoir une cuisine dans leur structure. C'est donc plus de 8 180 195 repas qui sont cuisinés et distribués annuellement pour l'ensemble des élèves martiniquais avec un cout moyen du repas qui diffère entre les écoles. Le cout moyen retrouvé dans les écoles maternelles et primaires s'élève à 22.58€, au secondaire le prix est de 5.89€ et pour les établissements privés le repas est de 6.21€.

Selon l'analyse des couts de production en cuisine, il semblerait qu'en moyenne, le prix facturé aux établissements est nettement inférieur au prix de revient. Il représente en moyenne 45.5% du cout total de production en retenant le cout moyen des matières premières à 2.55€. Il est à noter un surcout conséquent du cout des matières premières pour la cuisine s'approvisionnant à 80% de produits maraichers locaux (4.00€).

La question de l'approvisionnement et de sa gestion influe également sur le prix de revient. Les cuisines gèrent leur propre achat sans réelle concertation entre elles pouvant entraîner une certaine désorganisation dans les procédures d'achats.

De plus, ces menus sont élaborés essentiellement par les cuisines centrales qui n'ont pas de réelle concertation avec les établissements « clients ». Ainsi, les collèges et lycées regrettent que, lorsque la cuisine produit également pour le primaire, les menus, et notamment les textures, ne soient pas appropriés pour leurs élèves. Le taux de gaspillage varie donc fortement en fonction des menus proposés. Les jours de repas végétarien, le taux de gaspillage explose à près de 80% dans certains établissements décrivant un fort rejet du consommateur. Cependant, les produits locaux et biologiques sont attendus, notamment par les gestionnaires des réfectoires, malgré un scepticisme affiché en lien avec des questions sur le coût et la régularité des approvisionnements.



Titre : Préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte – Phase 1 : Diagnostic de territoire

Date : 29/03/2022

Maitre-œuvre : Pyrénées Consulting

Mots clés : Association/ Structuration / Interprofession / Mayotte

Contexte

Face à l'évolution des pratiques de consommation alimentaire et à la croissance des besoins liée à l'évolution démographique, soit une hausse de plus de 50 % en 10 ans des importations alors que les productions locales peinent à suivre la demande, la question de l'organisation professionnelle et interprofessionnelle des filières animales et végétales revêt à Mayotte une importance grandissante. En effet, les productions locales peinent à suivre la demande nécessitant d'être substituée aux importations.

C'est dans cette perspective que le cabinet Pyrénées Consulting a été chargé d'une prestation d'appui à la préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel regroupant les filières végétales et animales à Mayotte. Dans un premier temps, un diagnostic des partenaires potentiels pour la préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel devra être établi afin d'identifier les freins et les leviers à cette dynamique.

Méthodologie

Afin d'être en mesure de réaliser un diagnostic détaillé, le périmètre a été délimité tant en ce qui concerne la production agricole, que la transformation et la commercialisation/distribution des produits. En effet, le système agricole mahorais est constitué de très petites exploitations principalement dédiées aux cultures vivrières et basées sur des systèmes de culture complexes. Il apparaît souhaitable de restreindre le périmètre aux structures collectives regroupant des agriculteurs en voie de professionnalisation et des agriculteurs professionnels. Ces deux catégories représentent, selon les données issues du Recensement agricole de 2020, un total de 4 315 « exploitations agricoles », alors que les exploitations clairement spécialisées sont estimées à environ 120, soit moins de 3 %.

Un échantillon de 40 agriculteurs et structures collectives a été établi pour réaliser des entretiens qualitatifs afin d'identifier les motivations pour tendre vers la structuration. Les comptes rendus font apparaître les enseignements d'un diagnostic co-construit avec les acteurs des filières agricoles.

Résultats :

A Mayotte, les filières traditionnelles constituent autant de cas particuliers basés sur leur valeur patrimoniale et leur intérêt touristique. Par exemple, La filière ylang ylang, produit est bien coté à l'échelle mondiale, a vu son développement se détériorer du fait du caractère non compétitif du produit. Le nombre d'arbres a chuté et l'exportation a cessé en 2013. À l'inverse, la vanille, portée par l'EPN de Coconi et l'Association Saveurs et Senteurs de Mayotte (ASSM), produit 300 kg de vanille verte par 18 producteurs. En 2020, la filière café regroupe 11 exploitations au sein des structures Le Banga au Chocolat et Café Cacao Maoré et ont récolté 1 500 kg de café cerise ont été récoltés.

Dans le secteur des productions végétales, les deux tiers des exploitations agricoles mahoraises sont orientés en « Cultures fruitières et autres cultures permanentes ». L'organisation des exploitations s'appuie sur le « jardin mahorais ». L'association Saveurs et Senteurs de Mayotte (ASSM), créée en 2011, regroupe une dizaine de membres partageant l'objectif d'offrir aux mahorais des produits agricoles de qualité et l'Union des coopératives agricoles de Mayotte (UCOOPAM), créée en 2017 a repris les activités commerciales de 2 autres coopératives (la COOPAC, 12 éleveurs, et la COOPADEM).

Pour le secteur de la production animale, la centaine d'exploitations sont recensées dont 39 élevages bovins, 17 élevages de volailles et 15 élevages ovins-caprins. De telles données mettent en évidence à la fois l'exigüité du secteur professionnalisé et son atomisation. Il reste entièrement dépendant des fonds publics, tout en étant entravé par un accès limité à l'amélioration génétique et aux contraintes liées à l'alimentation durant la saison sèche. Néanmoins, la filière laitière se structure autour de la coopérative Uzuri Wa Dzia, créée en 2018 qui regroupe onze éleveurs. Elle propose depuis mars 2020 du lait local et des produits laitiers avec l'objectif d'atteindre une production de 800 litres à moyen terme. La filière avicole se structure autour AVIMA, premier élevage de poules pondeuses abritant plus de 50 000 pondeuses, et une filière poulet de chair fédérant des éleveurs indépendants, dont AVM connaît depuis plus de 5 ans une croissance soutenue de 21,5 tonnes en 2017 à 111,7 tonnes en 2019.

Dans les secteurs de la transformation, on recense un seul opérateur significatif de fabrication d'aliments du bétail (EKWALI) et deux structures de conditionnement des œufs (PANIMA/OVOMA). Aucun abattoir de bovins n'est encore présent dans l'île et il n'existe qu'un seul abattoir de volailles (atelier relai rattaché au lycée professionnel agricole de Coconi). S'agissant des productions végétales, la transformation reste à un stade artisanal et repose sur une poignée d'acteurs.

Les principaux lieux d'approvisionnement à Mayotte sont les petits magasins (« Doukas »). On en dénombre 1 000 déclarés, et 500 informels. Ils représentent 12% des parts du marché. Tandis que les grandes surfaces, situées principalement dans l'agglomération principale de Mamoudzou, représentent 55% de part de marché. On compte 3 hypermarchés et 45 supérettes qui interviennent sur un marché oligopolistique partagé par le Groupe Bernard Hayot (GBH), Le Groupe SODIFRAM, et Le Groupe SOMACO.

Le diagnostic co-construit avec l'ensemble de ces acteurs locaux fait ressortir une très forte aspiration à la mise en place d'une coordination entre les acteurs de l'amont et ceux de l'aval. Cette aspiration répond, en premier lieu, au besoin ressenti par les dirigeants de disposer d'une meilleure visibilité et, ainsi, de pouvoir inscrire leur développement dans le cadre de perspectives partagées, tout en disposant d'un meilleur pouvoir de lobbying, notamment dans le cadre des négociations relatives à l'enveloppe POSEI. Ils expriment également un intérêt marqué pour la mise en œuvre d'une communication commune, permettant la promotion des produits de Mayotte via la mise en place du logo RUP, et la volonté de mutualiser certaines contraintes telles que le recrutement ou sur un plan plus technique le traitement des effluents d'élevage.

Cependant, les freins à l'implication dans une structure à caractère interprofessionnel résultent, en premier lieu, du manque d'information sur les opportunités offertes par le cadre législatif et réglementaire en la matière. A ce manque d'information s'ajoutent une méconnaissance des enjeux et une inquiétude à l'égard de la gouvernance. En outre, les

tentatives de mise en place d'une interprofession dans un passé récent n'ont pas été concluantes.



Titre : Préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte – Phase 2 : Préfiguration

Date : 29/03/2022

Maitre-œuvre : Pyrénées Consulting

Mots clés : Association/ Structuration / Interprofession / Mayotte

Contexte

Un groupe d'acteurs économiques mahorais du secteur agricole et agro-alimentaire a manifesté son intérêt pour la création d'une structure interprofessionnelle sur le territoire. Cette démarche, initiée par les sociétés AVIMA, OVOMA, AVM, PANIMA et UZURI WA ZIA, et partagée par les autres acteurs du monde agricole, s'appuie sur l'article L691-5 du CRPM, qui stipule que Mayotte constitue une zone de production, dans laquelle une organisation interprofessionnelle peut être reconnue.

Cette étude a pour but de réaliser une prestation d'appui à la préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte en centrant dans un premier temps, sur quatre filières : oeufs, poulets de chair, lait et fruits et légumes. L'interprofession aura au début un nombre limité d'objectifs qui ont été identifiés lors de la phase de diagnostic, dont de disposer d'une meilleure capacité de plaidoyer auprès des institutions, de promouvoir la consommation des produits par un effort de communication et par la mise en place de campagne de promotion en développant le logo RUP.

Méthodologie

À partir du diagnostic établi dans la première phase de sa prestation, des entretiens réalisés avec l'ensemble des acteurs audités, un Comité de préfiguration a été constitué. Il comprend des représentants des secteurs de la production, de la transformation et de la distribution des denrées agricoles :

- Le comité pour le secteur de la production comprend la Coopérative des agriculteurs du centre Mayotte : Mayotte Agri Coop (coopérative de transformation et vente de produits agricoles), l'UCOOPAM (Union Des Coopératives Agricoles De Mayotte), l'Association Saveurs et Senteurs de Mayotte (ASSM) regroupant des producteurs et des transformateurs agricoles spécialisés en fruits et légumes de saisons et la coopérative Uzuri Wa Dzia, regroupant les éleveurs laitiers
- Le comité pour le secteur de la transformation comprend AVM une entreprise gestionnaire d'un abattoir de volaille, EKWALI une entreprise de fabrication d'aliments pour animaux de la ferme, AVIMA une entreprise d'acquisition et élevage de poussins et poules pondeuses et OVOMA, une entreprise de transformation conditionnement et commercialisation d'œufs de produits dérivés, Le Banga au Chocolat, une entreprise de production végétale, spécialisée en chocolat, la Laiterie de Mayotte une entreprise de fabrication et distribution de produits laitiers fraise et PANIMA, une entreprise de fabrication de plats préparés.
- Le comité pour le secteur de la transformation comprend le groupe GBH et le groupe SODIFRAM

- Ce comité de préfiguration a été réuni cinq fois entre mai et juin 2022 pour échanger sur les projets de statuts et de règlement intérieur

Résultats :

L'initiative portée par les acteurs est de structurer une interprofession animale et végétale. Ce qui apparaît comme adapté à un petit territoire tel que Mayotte, appelé Association Interprofessionnelle de l'Agriculture de Mayotte (AIAM).

Une version martyre des statuts de l'Association interprofessionnelle à Mayotte et du règlement intérieur a été présentée. Ces documents s'inspirent très largement des statuts de l'ARIBEV (Association Réunionnaise interprofessionnelle du Bétail, de la Viande et du Lait) et des règlements intérieurs d'autres organisations interprofessionnelles telles que l'ARIPA, interprofession de la pêche à la Réunion, en ce qui concerne l'organisation de la structure et l'Interprofession Guadeloupéenne pour la Canne à sucre, IGUACANNE, qui sert de modèle en tant que jeune interprofession.

Les premiers échanges sur les statuts et le règlement intérieur ont permis d'aborder la dénomination, la demande de reconnaissance en tant qu'interprofession, la composition, le Secrétariat général et l'Administration (présidence tournante) de l'association.

Les représentants prennent acte de la composition de l'Association et notamment du positionnement des acteurs qui sont à la fois producteurs et transformateurs. Le critère retenu pour ces derniers est leur activité principale avec comme indicateur le chiffre d'affaires. La durée de l'Association à indiquer dans les statuts a été convenue pour une durée de 99 ans avec pour localisation du siège social à Ironi bé

Par ailleurs, plusieurs questions restent en suspens notamment sur les modalités de vote, l'obligation pour l'Association d'intégrer des structures collectives et non de structures individuelles, la représentativité équitable des différentes structures en fonction du nombre d'adhérents et le montant des cotisations

Les délais initialement retenus pour la finalisation des statuts n'ont pu être tenus. En conséquence, la réunion de l'Assemblée générale constitutive a été reportée à une date ultérieure qui reste à déterminer lors de la rédaction de ce rapport. Il appartient désormais aux représentants professionnels de finaliser au sein des collèges et entre ceux-ci les projets de statut et de règlement intérieur.

L'AIAM, une fois constituée, sera en mesure de remplir toutes les conditions pour être reconnue en tant qu'interprofession par les pouvoirs publics. Sa composition et la représentativité de ses membres qui sont les organisations ou associations professionnelles les plus actives du secteur d'activité lui permettront de satisfaire sans difficulté à ces critères de représentativité.

Toutefois, il apparaît, à l'issue de cette phase de préfiguration que les structures collectives et les entreprises concernées ne disposent pas de moyens humains mobilisables pour l'animation des étapes à franchir avant la reconnaissance par les pouvoirs publics permettant d'accéder à des crédits du POSEI destiné à ce type d'animation. Ce manque de moyens humains explique également en grande partie la difficulté rencontrée par les opérateurs pour répondre aux demandes concernant les orientations à retenir pour l'élaboration des statuts et du règlement

intérieur. C'est la raison pour laquelle, les entités concernées ont exprimé le souhait d'être soutenues financièrement pour le recrutement d'un animateur/coordonateur.



Titre : Les statuts juridiques pour la mise en place des points de vente collectifs agricoles à la Réunion

Date : 02/10/2021

Maitre d'œuvre : SDGREEN

Mots clés : Commercialisation / Analyse juridique / Diagnostic / Circuit court / La Réunion

Contexte

De plus en plus le développement des circuits courts pour les denrées alimentaires agricoles se développe. Ce mode de distribution des produits agricoles, du producteur au consommateur, ne compte qu'un seul intermédiaire maximum et permet de favoriser l'économie locale tout en assurant une juste rémunération du travail. Ce mode de commercialisation se matérialise de plusieurs manières : vente directe à la ferme, AMAP, marché de producteurs et plus récemment les points de vente collectifs agricoles (magasins de producteurs).

La construction des points de vente sur les exploitations est aujourd'hui freinée par les règles en matière d'urbanisation. Les agriculteurs réunionnais souhaitent donc porter une démarche innovante de point de vente collectif agricole/magasin de producteurs afin d'offrir de manière pérenne une large gamme de produits agricoles.

Pour cela, la mise en place d'un magasin de vente collectif s'inspirera de modèle métropolitain, mais avec une nécessaire adaptation au contexte local. La réflexion d'une entité juridique distincte de celles des producteurs membres doit être menée. Cette structuration collective et indépendante est indispensable pour que le magasin puisse réaliser un certain nombre d'actes juridiques en son nom. Cette étude aura pour but d'analyser en concertation avec les agriculteurs, le volet juridique et de mise en réseau des magasins de producteurs.

Méthodologie

Dans un premier temps, il s'agira de se rapprocher des services juridiques de l'APCA et de la FNSEA pour établir l'inventaire des formes juridiques des magasins de producteur de métropole avec leurs forces et faiblesses. Dans un second temps, il s'agira au niveau local de faire le point sur les points de vente directe, privés et collectifs déjà existants. Les particularités locales seront mises en avant.

Sur la base de ces éléments, différents types d'organisations seront proposés pour le contexte réunionnais au niveau local, avec des rattachements possibles au niveau départemental et national dans le cadre des obligations législatives et réglementaires de l'appellation "magasin de producteurs".

Résultats :

La structure actuelle du marché à la Réunion avec les GMS, les primeurs, les bazariers et la vente à la ferme, laisse très peu de place au développement de « Point de vente collectif » (PVC) malgré un accompagnement de la Chambre d'Agriculture et une offre de subvention intéressante du Département. Cette dynamique peut s'expliquer par la présence de facteurs limitants imposés par la réglementation/législation. Par exemple, une gouvernance qui doit être portée totalement par les producteurs, une répartition qui est contraignant pour les apports de marchandises entre membres et non (70/30), l'obligation de présence des associés

de la structure leur de l'acte de vente et l'obligation d'avoir un contrat de mandat. Cependant, la nature de ses structures juridiques n'est pas un facteur bloquant. La palette des statuts et des règlements intérieurs permet de s'adapter au cas par cas à toutes les situations.

Malgré ces difficultés rencontrées, ces magasins ont tout lors de place dans un contexte social ou le pouvoir d'achat devient une question majeure. Ils peuvent représenter un espoir de sortie commerciale pour de petits agriculteurs et des oasis d'achat pour les consommateurs. La Chambre d'Agriculture doit intensifier ses moyens humains et financiers pour piloter la mise en place de ces structures en :

- S'affranchissant du cadre des PVC en développant les magasins de produits fermiers qui ont la réglementation la plus souple des structures étudiées
- Offrant la possibilité à d'autres agriculteurs de s'associer au projet, voir à des transformateurs artisanaux pour augmenter l'offre
- Envisageant un engagement d'autorité dans certains projets pilotes en tant qu'associé pour ancrer ces PVC dans une démarche territoriale.
- Accompagnant les projet étape par étape par des conseillers.
- Finçant des études préliminaires en lien avec le phasage de la création d'un magasin.



Titre : Elaboration du projet stratégique de la filière horticole réunionnaise 2022-2027**Date :** 02/02 /2022**Maitre d'œuvre :** 3A Conseil**Mots clés :** Horticole / La Réunion

Contexte

Riche de 30 années d'existence, le secteur ornemental réunionnais regroupe 240 entreprises pour une valeur à la production de 45 millions d'euros. Cependant, malgré ces acquis et une diversité des milieux pédo-climatiques favorable à une large gamme de productions, l'insularité, le niveau de développement par rapport à des pays à faibles coûts de production, mais aussi la fragmentation de la filière affecte sa compétitivité. Le secteur souffre ainsi d'une concurrence croissante des importations, principalement dans le domaine des plantes fleuries et des fleurs coupées. L'Union des Horticulteurs et Pépiniéristes de La Réunion (UHPR), qui regroupe 70 % de la production régionale, s'inquiète de la pérennité économique de la filière.

En réponse à ces questions, les Pouvoirs Publics souhaitent pouvoir appuyer leur intervention sur une politique de filière cohérente, et sur un véritable plan stratégique pluriannuel 2022-2027. Sur la base d'un diagnostic de la situation actuelle, la présente étude a pour objectif d'élaborer avec l'UHPR une stratégie de développement et d'organisation collective de la filière horticole à l'horizon 2027 répondant aux enjeux socio-économiques locaux, et de la décliner en plan d'action opérationnel et en fiches action détaillées.

Méthodologie

L'étude s'attardera d'établir un diagnostic basé sur une vision globale des facteurs de compétitivité du secteur dans son environnement concurrentiel international (techniques, économiques, commerciaux, réglementaires, logistiques, humains...). Ce premier travail d'échanges et de recherches permettra la formulation d'objectifs en phase avec le potentiel et les priorités du territoire tout en bâtissant une stratégie et d'un plan d'action.

L'approche terrain est à privilégier, en échangeant avec le plus possible d'acteurs, tout en développant une approche participative avec les producteurs, afin de contribuer à l'appropriation d'une vision d'avenir commune et à l'émergence d'une dynamique collective.

Résultats :

Le plan d'action qui ressort de cette large concertation se structure en 3 axes resserrés autour de 12 actions.

Le premier axe, intitulé mieux vendre, comprend la création d'un catalogue de la production locale pour améliorer la visibilité de l'offre et la construction d'une plateforme de commercialisation en commun pour la centraliser afin de rapprocher les acteurs du marché. En complément, il est recommandé d'organiser des manifestations florales et de définir une stratégie marketing Plant Pei afin de se positionner sur le marché spécialisé via une large campagne de communication.

Le deuxième axe, orienté sur la production, recommande à la filière de tirer de ces avantages comparatifs en favorisant une gamme indigène à la Réunion pour se distinguer de la

concurrence internationale. Cette production spécifique pourra se vendre sur des marchés de niche et créer des nouveaux débouchés à l'export. De plus, pour améliorer les performances de production, il est recommandé de développer les formations et renforcer les pratiques de la protection biologique intégrée afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires.

Enfin le troisième axe se concentre sur la structuration collective de la filière afin de créer un climat de confiance entre les différents acteurs. Pour cela, il est proposé de mettre en place une commission en charge du suivi de l'évolution de la filière en mobilisant le maximum de producteur autour du projet stratégique. La structuration passe également en établissant plus de relations partenariales entre les producteurs horticoles et les collectivités locales en communiquant sur les marchés publics. Le regroupement des producteurs permettrait de réduire les charges des exploitations en mutualisant les achats, via des négociations groupées avec les fournisseurs. Toutes ces actions ont pour objectif de renforcer les liens entre les acteurs de l'amont et de l'aval de la filière afin de tendre à la création d'une interprofession. Cette dernière permettrait de promouvoir une politique de filière et crédibiliserait une démarche économique collective vis-à-vis des acheteurs et des pouvoirs publics.



Titre : Etude de pré faisabilité d'un programme d'exportation de végétaux d'ornements de La Réunion vers la métropole

Date : 15/06/2021

Mots clés : Horticole / Etude de faisabilité / Export / La Réunion

Maitre d'œuvre : 3A Conseil

Contexte

Riche de 30 années d'existence, le secteur ornemental réunionnais regroupe 240 entreprises pour une valeur à la production de 45 millions d'euros. Cependant, malgré ces acquis et une diversité des milieux pédoclimatiques favorable à une large gamme de productions, l'insularité, le niveau de développement par rapport à des pays à faibles coûts de production, mais aussi la fragmentation de la filière affecte sa compétitivité. Le secteur souffre ainsi d'une concurrence croissante des importations, principalement dans le domaine des plantes fleuries et des fleurs coupées. L'Union des Horticulteurs et Pépiniéristes de La Réunion (UHPR), qui regroupe 70 % de la production régionale, s'inquiète de la pérennité économique de la filière.

En réponse à ces questions, L'Union des Horticulteurs et Pépiniéristes de La Réunion (UHPR) entrevoit des possibilités de diversifier ses circuits d'écoulement en identifiant des marchés de niches à l'export en valorisant les travaux menés par l'ARMEFLHOR au sujet de la constitution d'une collection de plantes indigènes, de rosiers anciens de La Réunion, et d'autres espèces exotiques (ananas, vanille)

Méthodologie

Au préalable l'UHPR souhaite mener une étude destinée à confirmer la faisabilité technique, marketing et économique d'une offre de végétaux locaux à l'export, garantissant un juste retour de valeur aux producteurs de La Réunion. Cette étude comporte deux volets : une approche technico-commerciale et une approche juridique de la protection.

Le périmètre de l'étude s'arrête sur 4 gammes de plantes dont les espèces indigènes ne relevant pas d'un statut de protection les espèces alimentaires traditionnelles (ananas, vanille, citronnelle), les rosiers anciens de La Réunion et les espèces exotiques de type méditerranéennes (bougainvillier, Hibiscus)

Résultats :

D'après l'analyse de marché, les plantes endémiques et indigènes de La Réunion ont le plus fort potentiel export par rapport aux rosiers anciens, aux plantes alimentaires patrimoniales et à certaines plantes exotiques. Cependant, il faut s'abstenir d'expédier des EEE (Espèces Exotiques Envahissantes), car selon l'analyse juridique de la réglementation il est interdit de les détenir, de les multiplier et de les commercialiser. La stratégie export de l'UHPR, d'après l'étude de faisabilité technique et juridique, pourrait donc être la suivante :

- Exclure les espèces interdites à l'importation en Europe continentale (règlement UE 28/11/19)
- Exclure les espèces protégées par un COV (Certificat d'Obtention Variétal)
- Exclure les familles interdites (poacées, rutacées ou solanacées par exemple)
- Exclure les espèces exotiques envahissantes (EEE)

- Recueillir l'accord DEAL pour les espèces indigènes Réunion (prélevées en milieu naturel), pour respecter le protocole de Nagoya afin de protéger ces espèces vis-à-vis de la concurrence internationale afin d'éviter une multiplication végétative et une appropriation de la ressource. Pour les autres espèces indigènes, seule une marque collective régionale pourrait protéger les produits réunionnais sur le marché européen.

Il est à noter qu'un travail de valorisation doit être conduit pour chaque gamme de plantes analysées. Il est donc essentiel de bien identifier génétiquement les variétés de rosiers anciens et de bourbons afin de garantir et préserver ce patrimoine. Cette différenciation du produit passe également par le développement d'une marque spécifique d'origine La Réunion pour développer un marché de niche. Concernant les plantes endémiques et indigènes, un gros travail de segmentation est à réaliser afin de définir une marque bien spécifique pour cibler une part du marché métropolitain des plantes vertes. Se positionner sur le marché des plantes alimentaires et patrimoniales est plus compliqué du fait que certaines sont déjà proposées en Europe. Un travail de réflexion doit être mené pour différencier le produit en fonction de stratégie temporelle d'approvisionnement, ou bien de communication en surfant sur la vague slow Garden, slow life, bon pour la santé. Le choix du / des producteur(s) est également important pour maintenir un flux conséquent de produit à des prix abordables pour rester compétitif. La gamme des plantes exotiques non envahissantes est plus facile à positionner sur le marché métropolitain du fait qu'elle est très peu exploitée. Un gros potentiel de marché existe.

La mise en place d'une filière export passe également par de bon partenariat commercial. Dans le passé, le GIE Fleurs et Plantes de La Réunion et ses tentatives d'export vers la métropole ont montré les difficultés dues à l'éloignement qui empêchaient de vérifier les bonnes conditions de réception des plantes chez les professionnels métropolitains. Il faudra par conséquent s'appuyer sur un technico-commercial sur place pour contrôler, conseiller et promouvoir la gamme Export qui sera présentée via la station Astredhor de Bordeaux pour recueillir les sentiments techniques des professionnels adhérents. Il s'agira aussi de bien définir le stade végétatif le plus approprié en fonction de chaque partenaire et la période d'exportation la plus appropriée pour le cycle de production. Le choix du transitaire est également important pour éviter tout déboire en se rapprochant du Club Export Réunion afin d'être accompagné dans la logistique et la promotion de la gamme (Aide Foires et salons)



Titre : Diagnostic et propositions d'actions en vue de la mise en place d'un plan de relance et d'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté économique

Date : 01/11/2021

Maitre d'œuvre : 3A Conseil

Mots clés : Microéconomie / Réduction des risques / La Réunion

Contexte

La Réunion a fait le choix de fonder le développement de son agriculture sur un modèle familial caractérisé localement par des petites unités surfaciques, une diversification de production et un soutien public à différents niveaux. Ce modèle permet néanmoins de maintenir un nombre d'emplois relativement intéressant au sein des filières. Cependant, la structure économique de ces exploitations reste relativement fragile et plusieurs facteurs peuvent rapidement conduire ces dernières en situation de difficulté.

Méthodologie

Aussi, afin de mieux accompagner à l'avenir les exploitations en difficulté et de prévenir les situations glissantes, il est opportun, à partir d'un diagnostic basé sur des enquêtes filières, des interviews d'agriculteurs, et l'analyse de vastes données statistiques, afin de réaliser :

- Un diagnostic du territoire et de définir la notion de difficulté économique
- Une typologie des exploitations en difficulté, de caractériser les difficultés rencontrées, leurs modalités de survenance et la qualité et l'efficacité des réponses apportées
- Un outil de veille des entreprises et plan d'accompagnement des entreprises glissantes et des exploitations en difficulté

Résultats :

La réalisation du diagnostic s'est basée sur des données du Crédit Agricole et de la Mutualité Sociale Agricole. Les résultats obtenus entre ces deux sources ne diffèrent pas fondamentalement. Les critères retenus pour définir une exploitation agricole en difficulté sont la lettre de rappel de cotisation et la lettre de mise en demeure de paiement (7 mois après l'appel provisionnel). Néanmoins, l'interprétation des données de la MSA est à faire avec prudence, car ce créancier est souvent payé en dernier même lorsqu'un agriculteur n'est pas en difficulté.

Il est constaté que les chefs installés plus récemment semblent présenter proportionnellement moins de difficultés que leurs collègues installés il y a plus de 10 ans et que donc la catégorie d'âge 30 à 41 ans est la plus en difficulté. Les filières végétales concentrent plus d'exploitation en difficulté ce qui entraîne dans la partie sud de l'île une faible concentration d'agriculteurs en redressement juridique (RJ) du fait que les exploitations sont plus diversifiées, avec moins de monoculture canne entre deux campagnes et par une présence des filières animales plus importante dans le Sud.

La complétude de cette première phase d'analyse est permise par l'étude des données bancaires du CER France. Cette institution catégorise la situation financière des exploitations en 3 catégories en fonction de la méthode de l'INRAE à partir de 3 indicateurs : le taux

d'endettement, la capacité de remboursement et le ratio de liquidité générale. Sans surprise, les exploitations ayant un EBE élevé rencontrent proportionnellement moins de difficultés que celles ayant un excédent brut d'exploitation réduit ou négatif. La conclusion est la même pour l'analyse sur résultat net comptable. Une dette totale moyenne de 123 884 euros par exploitation en difficulté est calculée. Elle représente en moyenne 45% de la dette totale par exploitation en difficulté et 171% du total bilan par exploitation en difficulté. Une moyenne de 4,5 ans entre les premières difficultés rencontrées par les agriculteurs et leur passage en redressement judiciaire.

Ces éléments montrent que le redressement judiciaire intervient beaucoup trop tard par rapport à l'origine des difficultés. On peut dire à ce stade que l'agriculteur n'a pas disposé d'indicateur de pilotage interne de son entreprise lui permettant de déceler son glissement, car le plus souvent la détection a été exogène (retards de paiement fournisseurs / CGSS...) et qu'il n'existe pas non plus d'échanges d'information entre les structures sur la mise en commun des détections.

Le mauvais dimensionnement des investissements est fréquemment cité parmi les origines des difficultés les plus dramatiques, dans les dossiers. Cependant, nous avons caractérisé des modalités de survenance des difficultés en 3 familles de facteurs : internes (Manque de formation ou de technicité de l'agriculteur, problème structurel à l'installation, ect.), externes (évolution du marché, phénomène climatique et financier).

Pour accompagner ces exploitations en difficulté, plusieurs dispositifs existent tels que les procédures collectives du tribunal judiciaire qui permet de geler les dettes. Elles fonctionnent bien dans le cadre qui est le leur, mais il est important de noter que les dispositifs de l'Etat et de l'Europe ne sont pas accessibles aux exploitations qui sont déjà en situation de procédure juridique. Le dispositif national AREA (Aide à la Relance des Exploitations Agricoles) se base sur des audits financiers et économiques pour prendre des décisions d'accompagnement social, prendre en charge certains frais financiers à hauteur de 10K€ et enclencher des négociations avec les créanciers. Outre ces deux dispositifs avec des moyens financiers il existe La cellule AGRIDIF de la Chambre d'agriculture qui s'occupe des audits et de l'accompagnement social des agriculteurs, et ainsi qu'une multitude d'associations.

Les pouvoirs publics réaffirment leur souhait d'intervenir en préventif plutôt qu'en curatif. Il est donc nécessaire d'identifier les difficultés des agriculteurs le plus en amont notamment en évitant les difficultés dès l'installation agricole et les difficultés en croisière par un bon niveau de conseil tout en aidant mieux les agriculteurs en difficulté. Ce soutien peut passer par la création d'une nouvelle aide à la relance avec une enveloppe de 1.5M€. Pour piloter ce nouvel outil, le Conseil départemental et la DAAF souhaitent mettre en place un nouveau portage juridique permettant de suivre la situation des entreprises agricoles en difficulté. Il sera composé d'un comité de détection et de suivi mensuel composé de toutes les structures en contact avec des agriculteurs en difficulté : SAFER, Chambre d'agriculture, Coopératives, Saphir CER France, FRCA, Tereos, CGSS, URCOOPA, les banques. Ce dispositif permettra de faire remonter des situations de difficultés le plus en amont possible et de partager un diagnostic commun pour prendre des décisions d'orientation.



Titre : Détermination des caractéristiques des prairies et des pratiques culturales pour lutter contre le puceron *Sipha flava*

Date : 29/12/2021

Maitre d'œuvre : ARP

Mots clés : Ravageur / Lutte intégrée / Prairie / Itinéraire technique / La Réunion

Contexte

Le puceron jaune de la canne à sucre, *Sipha flava*, est un ravageur. Il a été recensé pour la première fois à la Réunion en 2017.

Il est présent sur les Graminées, notamment les céréales (sorgho, blé, maïs, millet, riz), mais aussi la canne à sucre et les herbacées telles que les espèces fourragères (Kindler & Dalrymple, 1999). Ce ravageur engendre notamment des dégâts conséquents sur Kikuyu. A la Réunion, la part des prairies représente 25% de la SAU, soit 10 690 ha. Les parcelles en Kikuyu représentent plus de 8 000 ha, soit environ 75% des prairies (DAAF, 2016). Le Kikuyu étant l'une des deux espèces les plus sensibles à la Réunion (avec le Chloris), des attaques de pucerons sont donc extrêmement dommageables pour la production fourragère et l'alimentation des ruminants.

Les agriculteurs sont donc fortement touchés par la présence de *Sipha flava*. Or, ce ravageur peu connu est difficilement contrôlable, car peu de moyens de lutte ont été identifiés, car aucun insecticide efficace ne peut être utilisé. C'est pourquoi, l'objectif de cette étude est de déterminer les pratiques culturales et les conditions pédoclimatiques pouvant impacter la présence de ce puceron dans les prairies par le biais d'enquêtes et de prélèvements effectués chez des agriculteurs répartis sur l'ensemble de l'île.

Méthodologie

Au total, 53 agriculteurs ont été interrogés entre septembre et octobre 2020, et 77 parcelles ont été visitées. Les parcelles sont réparties selon les principaux secteurs fourragers, dont 26 à la Plaine des Cafres (PDC), 8 à St Joseph, 10 à St Pierre, 31 dans l'Ouest et 2 dans le Nord-Est

- Les caractères retenus pour la sélection des parcelles étaient les suivants :
- Le secteur fourrager : exploitations essentiellement réparties entre l'ouest et le sud (quelques occurrences dans le nord et l'est). Le gradient altitudinal réunionnais est bien représenté.
- La fertilisation : exploitations utilisant soit exclusivement des engrais chimiques ou des engrais organiques (lisier, fumier), soit la combinaison des deux, pour déterminer au mieux la part de chaque type de fertilisation dans l'infestation.
- L'espèce fourragère : exploitations en kikuyu pur, en tropicales, plusieurs en tempérées et en mélange tempérées-tropicales et quelques occurrences de couverts spontanés et d'association avec des Fabacées.

Résultats :

Sipha flava a été principalement recensé à basse altitude où les d'intensité d'attaques sont plus élevées. En effet, la présence du puceron semble corrélée avec des températures relativement douces, comprises entre 20 et 24°C et une pluviométrie faible.

Cette étude a montré que les variétés les plus sensibles significativement sont le Chloris et le Sorgho, en opposition au Brachiaria et aux mélanges d'espèces tempérées. Peu de parcelles de canne fourragère ont été suivies. Néanmoins, il apparaît que plus les feuilles de canne sont velues, moins il y a de pucerons.

Un autre paramètre ayant un impact avéré sur le développement du puceron est le pH du sol. En effet, dans cette étude, un sol trop acide ($\text{pH} < 4.5$) favorise la croissance des populations de pucerons, alors qu'un sol relativement basique ($\text{pH} > 6.5$) limite de manière significative l'infestation.

D'autre part, la notion de hauteur de végétation est à prendre en compte pour la gestion de la pression parasitaire. *Sipha flava* est plus fréquemment observé en parcelles de fauche qu'en pâtures. En fauche, la pression est plus basse lorsque l'herbe est fauchée en dessous du genou. En pâturage, la pression en pucerons est plus faible lorsque les animaux restent sur la parcelle minimum 110 jours par an.

Moins de pucerons sont observés lorsque du lisier est exclusivement épandu sur les parcelles. Le lisier peut permettre à la plante de gagner en vigueur et ainsi de faire face plus efficacement aux attaques de *Sipha flava*. Sa forme liquide peut potentiellement provoquer le lessivage du puceron. À l'inverse, les parcelles présentant de l'engrais sont plus sujettes à des variations imprévisibles dans la répartition du puceron. Des études ont révélé des attaques plus fortes lorsque les concentrations en azote sont trop élevées ou lorsque les quantités annuellement apportées en phosphore et potassium sont trop faibles (respectivement moins de 200 et de 700 kg/ha/an).

Le puceron provoque un jaunissement des feuilles, amenant à une nécrose progressive de la feuille. La taille des plantes est donc fortement réduite, impactant la biomasse produite. Les agriculteurs estiment leur perte entre 23 à 86% (avec en moyenne une diminution du rendement de la parcelle de 50% sur une fauche).

La qualité du fourrage est également impactée. La présence de pucerons dans les prairies fourragères peut entraîner une perte en richesse protéique atteignant 75 %.



Titre : Les industries agroalimentaires des départements et régions d’Outre-mer : perspectives économiques et difficultés rencontrées dans le cadre de la transformation agricole ultramarine et de l’objectif de souveraineté alimentaire

Date : 12/12/2022

Maitre d’œuvre : CERESCO / OC2 Consultants /Aurélie Hoffmann

Mots clés : Industrie agro-alimentaire/ Macro-économie / Micro-économie / Entreprises / inter-DROM

Contexte

Le développement des industries agroalimentaires et plus globalement de l’agro transformation revêt différents enjeux fondamentaux pour les DROM : des enjeux de souveraineté et d’indépendance alimentaire, des enjeux de valorisation des ressources locales et d’innovation, de création d’emplois et de développement économique et enfin de promotion d’une économie circulaire. L’objectif de cette étude était donc d’évaluer le potentiel de développement des entreprises, en abordant les spécificités sectorielles et territoriales. Les freins au développement ont été identifiés et hiérarchisés, afin de proposer des leviers de croissance.

Méthodologie

La méthodologie de l’étude repose sur une première phase de description des secteurs agroalimentaires des territoires ultramarins, par l’analyse des données statistiques disponibles (base de données SIRENE de l’INSEE, base de données URSSAF) et des entretiens, de contexte avec les acteurs publics (services de l’Etat, Collectivités locales, associations d’industriels) et de recensement des freins auprès d’entreprises agroalimentaires (plus de 60 entretiens au global). Un focus sur les aides publiques a également été réalisé.

Résultats :

La Réunion se distingue par son plus fort degré de développement agro-industriel, avec un chiffre d’affaires supérieur à 1 milliard d’euros et 4 à 5 fois supérieur à celui de Guadeloupe et Martinique.

Le secteur de la fabrication de boissons (rhum principalement) est le principal secteur, en termes de chiffre d’affaires, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, et le deuxième à La Réunion. Dans l’ensemble des DROM, les secteurs en progression en termes d’effectifs notamment sont la transformation de fruits et légumes et la fabrication de plats préparés. En prolongeant les dynamiques actuelles, ces secteurs pourraient voir leurs effectifs augmenter de 30% (fruits et légumes) à 50% (fabrication de plats préparés).

Les entreprises agroalimentaires souffrent par ailleurs d’une assez faible productivité individuelle et d’une forte dépendance aux subventions. L’analyse des aides publiques des entreprises publiant leurs bilans comptables (environ 1 bénéficiaire du POSEI sur 2) a notamment montré que le POSEI versé aux industriels représentait en 2019, 4,8% du chiffre d’affaires du secteur agroalimentaire et 102% du résultat net. La rentabilité du secteur bénéficiaire est donc dépendante de ce dispositif de soutien.

Les principaux freins au développement identifiés sont l'approvisionnement en matières premières agricoles et consommables, la maintenance et l'étroitesse du marché. La problématique de main d'œuvre est également mise en évidence, du fait de la faiblesse de l'appareil de formation, avec une attractivité des métiers aussi faible qu'à l'échelle nationale et les frais de personnels sont parfois deux fois supérieurs à la productivité (Martinique, La Réunion) pour le secteur de la viande par exemple.

Les conclusions de ces travaux proposent trois axes pour stimuler le développement des industries agroalimentaires :

- Axe 1 : stimuler les mutualisations et coopérations entre entreprises au sein d'un même territoire
- Axe 2 : capitaliser sur les initiatives et retours d'expérience dans les territoires (capitalisation et partage inter-DROM)
- Axe 3 : initier des coopérations, des mutualisations ou des initiatives à l'échelle régionale (coopérations à l'échelle Océan Indien ou Antilles-Guyane)



Titre : Etude économique sur les marchés de dégagement dans les DROM - Création d'un observatoire sur les aspects économiques des importations à bas prix de certains produits agricoles dans les départements et région d'Outre-mer et proposition dans le cadre d'analyse de leur qualité

Date : 14/06/2022

Maitre-œuvre : Ceresco / Iddom / Hauffman / Alinéa

Mots clés : Filière animale / Observatoire / Importation / Marché local / Viande /Analyse juridique / inter-DROM

Contexte

Les viandes importées représentent entre 40 et 90 % des viandes consommées dans les DROM, avec des proportions variables selon la nature de ces dernières (gradient décroissant : volailles, porc, bœuf) et selon le territoire concerné (Réunion, Antilles, Guyane, Mayotte). Ces viandes sont très majoritairement congelées, acheminées par voie maritime. Les interprofessions des filières animales alertent régulièrement quant au fait que ces importations peuvent entraîner des opérations de promotion massives et déstabiliser le développement des filières locales.

Une étude a donc été réalisée par le consortium Ceresco, Iddom et Alinéa sur commande de l'ODEADOM pour définir les mécanismes permettant de rendre opérationnel l'article 64 de la Loi EROM. Celui-ci stipule « qu'en Guadeloupe, Guyane, Martinique, à la Réunion et dans le département de Mayotte, lorsque des denrées alimentaires identiques ou similaires à celles qui sont produites et commercialisées localement sont proposées aux consommateurs à des prix manifestement inférieurs à ceux pratiqués dans l'Hexagone, la conclusion d'un accord entre les acteurs de l'importation, et de la distribution, d'une part, et ceux de la production et de la transformation locales, d'autre part, peut être rendue obligatoire par le représentant de l'État dans le territoire ... »

Méthodologie

L'étude a porté sur la mise en place d'un observatoire qui a nécessité plusieurs étapes de travail. En premier lieu, un état de l'art et de qualification de toutes les sources de données mobilisables en France Hexagonale et dans les 5 DROM a été réalisé. En complément de cette analyse technique, une expertise juridique a été conduite pour définir les contours de l'Article 64 de la Loi EROM. En effet, au moment de l'étude, les dispositions prévues dans cet article n'étaient encore jamais été appliquées faute de déclinaison.

L'ensemble des travaux préalables a permis de définir les briques du futur « observatoire ». Celui-ci a ensuite été déployé lors d'une phase de test qui s'est déroulée de février à août 2022.

Résultats :

Dans un premier temps, il a été constaté que l'origine des importations diffère en fonction des produits, mais les principaux pays exportateurs sont la France hexagonale, les Pays-Bas et la Pologne. 79 % des importations des poulets entiers et 38% des importations de cuisses de poulet sont originaires de France hexagonale et à des prix de vente inférieurs aux coûts de production. Ce sont de réelles filières à bas prix qui se sont développées quant à la régularité des flux et des volumes débarqués. La part relative de marché de ces viandes est bien

supérieure à la part de leur cible prioritaire, les consommateurs à très faible revenu, faisant chuter les prix de vente localement.

En vue de l'absence de circulaire et de jurisprudence de l'article 64 de la Loi EROM, il est donc essentiel de développer à travers un observatoire pour démontrer par l'interprétation littérale que ces produits carnés sont proposés aux consommateurs à des prix manifestement inférieurs à ceux pratiqués dans l'Hexagone.

Les résultats des 6 premiers mois de test de cet observatoire ont mis en évidence que les prix des produits commercialisés dans les DROM étaient inférieurs au prix « le plus bas » relevé en France Hexagonale, quels que soient le circuit de distribution (GMS, RHD) et le mode de conservation (frais, congelé) pour les produits :

- Commercialisés en gros volumes (caissettes de 5 ou 10 kg)
- N'appartenant pas à un signe de qualité.
- En parallèle de ce travail, une analyse des principales caractéristiques physicochimiques de produits a été réalisée. Les résultats du test n'ont pas montré d'analyses suspectes.

Cette étude pourra donner suite à :

- Une présentation de l'étude au comité spécialisé filières volailles
- Un déploiement de l'observatoire par les interprofessions
- Un suivi de la mise en œuvre des recommandations sera inscrit dans les comités sectoriels élevage.

